

PLAN CANICULE 2017



Rédaction :
Direction de l'Action Sociale et du Handicap (C.DELIN- S. BERRETTONI)
Centre Communal Action Sociale (S.A.G.E.) : J. PETTINI

VALIDATION DU DOCUMENT

Validations préalables à la diffusion :

Sophie BERRETTONI-MARTELLO, Directeur de l'Action Sociale et du Handicap : Validé le

Colette RIVIER, Directeur Général du Centre Communal d'Action Sociale de Nice : Validé le

Eric DJAMAKORZIAN Directeur Général Adjoint de la Santé, de l'Action Sociale et du Handicap : validé le

Joëlle MARTINAUX, Adjoint au Maire de Nice, déléguée à la Solidarité, aux Affaires Sociales et aux Handicaps, Vice Présidente du CCAS de Nice: validé le

SOMMAIRE

I.	Le dispositif national	
II.	Les missions de la ville et du C.C.A.S en niveau de veille saisonnière	
	1. Les actions d'information préventive.....	
	2. La gestion du registre des personnes fragiles isolées.....	
	3. La mobilisation des services	
III.	L'alerte	
	1. Les directions et personnes alertées par bureautique.....	
	2. Les missions du CCAS et de la ville en cas d'alerte.....	
	3. La procédure d'alerte canicule du CCAS.....	
IV.	Les fiches « Actions »	
IV.1	Les fiches actions du CCAS	
	1. Secrétariat de la Direction Générale	
	2. Direction des services techniques et des moyens généraux.....	
	3. Agent d'astreinte administrative	
	4. Communication	
	5. Référent Ressources Humaines.....	
	6. Agents Volontaires	
	7. Maison des Solidarités et du partage.....	
	8. Direction de la Gérontologie.....	
	8-1. Service d'Analyse de Gestion de crises et d'Expertise	
	8-2. Service d'Information et d'Accompagnement des Seniors	
	8-3. Service des E.H.P.A	
	8-4. Service du Soutien à domicile	
	8-5. Service des Soins infirmiers à domicile	
	8-6. Service d'accompagnement à domicile	
	8-7. Service des repas à domicile	
	9. Direction de la Cohésion Sociale.....	
	9-1. Service des Prestations Légales	
	9-2. Service Social Solidarité.....	
	9-3. Centre d'Accueil de Jour.....	
	9-4. Centre d'Hébergement d'Urgence.....	
	9.5 Maisons relais.....	
	9.6 Centre d'Hébergement et de réinsertion Sociale.....	
IV.2	Les fiches actions de la ville	
	1. Directeurs d'Établissements, de centres de loisirs et vacances –CSL-Animanices.....	
	2. Directeurs d'établissements scolaires.....	
	3. Personnel encadrant des enfants.....	
	4. Responsables de stades et structures « outdoor ».....	
	5. Responsables de salles de sport et structures « indoor ».....	
	6. Responsables des piscines publiques.....	
	7. Petite enfance.....	
IV.3	Les fiches moyens	
	1. Accueil séquentiel des Etablissements	
	2. Recensement des sites climatisés privés	
	3. Recensement des sites climatisés publics.....	
	3.1. Recensement des sites culturels.....	
	3.2. Recensement des piscines et patinoires.....	
	3.3. Recensement des sites climatisés Mairie de Nice et CCAS.....	

I - LE DISPOSITIF NATIONAL :

L'organisation du plan national canicule 2017 est définie par l'instruction interministérielle n° DGS/VSS2/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/2017/136 du 24 mai 2017 relative au Plan Canicule 2017.

L'activation du dispositif, ainsi que les mesures spécifiques à mettre en œuvre, sont décidées par les services préfectoraux.

Cette activation s'articule autour de quatre niveaux d'alerte :

DENOMINATION	CARACTERISTIQUES	DECLENCHEMENT
1) Veille saisonnière	Niveau de vigilance météo vert. Communication préventive.	Déclenchée du 1 ^{er} juin au 31 août de chaque année.
2) Avertissement chaleur	Phase de veille renforcée Anticipation de risque de canicule Niveau de vigilance météo jaune.	ARS
3) Alerte canicule	Canicule en cours ; mise en œuvre des actions adaptées au phénomène et aux informations d'activités sanitaires. Niveau de vigilance orange.	Préfet
4) Mobilisation maximale	Canicule avec impact sanitaire important étendue sur une grande partie du territoire et compliquée d'effets collatéraux (délestages ou pannes électriques, sécheresse). Niveau de vigilance météo rouge.	Premier Ministre

Nota : l'avertissement chaleur est météorologique → Préfet →Collectivités

Niveau de Veille Saisonnière du 1^{er} juin au 31 août de chaque année

L'institut de Veille Sanitaire (In. V. S.) et Météo France mettent en place leur procédure de veille quotidienne climatique et sanitaire. Tous les services concernés, au niveau national, départemental et communal vérifient que les dispositifs d'alerte soient opérationnels. Les coordonnées des personnes fragiles sont vérifiées. Une attention particulière est portée aux dates de leurs éventuels départs en vacances. Des messages de recommandations sanitaires sont diffusés.

Niveau d'Avertissement de chaleur

Phase de veille renforcée qui répond au niveau de vigilance jaune de la carte météorologique.

Il correspond à trois situations distinctes :

- Un pic de chaleur important mais ponctuel (**un à deux jours**)
- Des températures proches des seuils de canicule mais sans certitude d'évolution pour les jours suivants
- Une probable intensification de la chaleur.

L'ARS informe et communique surtout en veille de week-end et de jour férié.

Niveau d'Alerte Canicule

Il est déclenché lorsque Météo France prévoit des dépassements de températures (vigilance orange) En fonction des données météorologiques locales (pour les Alpes-Maritimes : 31° le jour et 24° la nuit durant 3 jours consécutifs) et des données sanitaires, le préfet de chaque département peut déclencher le niveau 3 d'alerte canicule en lien avec L'ARS.

Les mesures de gestion adaptées à la prise en charge des personnes à risque sont :

- ▶ Assister les personnes âgées isolées en mobilisant les services de soins infirmiers à domicile, les associations et services d'aide à domicile, et les associations de bénévoles, en liaison avec le Conseil général et les communes, dans le cadre du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels (Plan Vermeil),
- ▶ S'assurer de la permanence des soins auprès des médecins de ville et de la bonne réponse du système de soins,
- ▶ Mobiliser les E.H.P.A. (Plans Bleus),
- ▶ Veiller à l'accueil des personnes à risque dans des locaux rafraîchis (supermarchés, bâtiments publics...) en liaison avec l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) et les communes,
- ▶ Faire face à un afflux de victimes dans les établissements de santé (Plans Blancs).

Niveau de Mobilisation maximale (carte de vigilance rouge)

Il est déclenché par le premier ministre si le phénomène, par son intensité ou sa généralisation à une large partie du territoire, entraîne, ou est susceptible d'entraîner des effets collatéraux (difficultés en approvisionnement en eau potable ou en électricité, saturation des hôpitaux ou de la chaîne funéraire). Les préfets de chaque département mettent en œuvre les éléments du dispositif O.R.SE.C. Une cellule interministérielle de crise est réunie (C.I.C.).

En tout état de cause, le respect des compétences de chacun des acteurs est essentiel pour assurer la bonne mise en œuvre du Plan canicule.

Il revient aux préfets de garantir l'articulation opérationnelle entre les ARS et les DDCCS/PP dans la mise en œuvre du dispositif « canicule ».

II - LES MISSIONS DE LA VILLE ET DU C.C.A.S. EN NIVEAU DE VEILLE SAISONNIERE :

Le dispositif s'articule autour de trois axes :

- ✚ Les actions d'informations préventives auprès du public, la communication relative au dispositif du C.C.A.S,
- ✚ La gestion du Registre des Personnes Fragiles Isolées,
- ✚ La mobilisation des services et la mise en œuvre d'actions en cas d'alerte canicule.

1. LES ACTIONS D'INFORMATIONS PREVENTIVES (COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES) SUR LES RISQUES LIES A LA CANICULE ET LA COMMUNICATION SUR LE DISPOSITIF DU C.C.A.S.

1.1 Auprès du grand public

Affiches INPES + Affiches et flyers relatifs au Registre des personnes fragiles isolées sont diffusés dans l'ensemble du CCAS, les bâtiments communaux, les bâtiments communautaires en particulier dans les lieux d'accueil public C.C.A.S., Mairie et Mairies de territoire et également grâce à la mobilisation de nombreux partenaires et bénévoles.

1.2 Auprès des publics et agents du C.C.A.S.

Chaque agent communique au public qu'il accompagne les mesures préventives.

Pour les personnes inscrites sur le Registre

Un courrier leur est adressé début juin, auquel est joint un flyer d'informations préventives et les modalités d'intervention, en cas d'alerte, des agents du CCAS et des bénévoles. Le lien est actualisé tout au long de l'année ce qui permet un suivi régulier.

Pour les bénéficiaires des Services du Soutien à Domicile

Un flyer d'informations préventives est diffusé. Il est à noter que les mesures de prévention canicule sont intégrées aux pratiques professionnelles des agents intervenants à domicile (fiche technique spécifique); notamment aides à domicile, aides soignantes.

Pour les résidents des EHPA

Les EHPA mettent à jour et adressent à l'Agence Régionale de santé (A.R.S) et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S) le Plan Bleu de chaque établissement (Maisons de retraite, Foyers logements, Accueil de Jour Alzheimer). Le personnel est mobilisé, des actions d'informations et des formations sont mises en œuvre.

Concernant les Agents Volontaires C.C.A.S et les bénévoles

Une formation peut être dispensée début juin aux Agents Volontaires le souhaitant, et aux bénévoles participants au dispositif de surveillance des personnes inscrites sur le Registre.

Des cartes à destination des professionnels et des visiteurs bénévoles sont délivrées par le C.C.A.S.

1.3 Auprès des partenaires du CCAS, organismes institutionnels, professionnels médicaux et sociaux

Un dossier relatif au dispositif C.C.A.S. est adressé à la :

- ✚Préfecture
- ✚D.D.C.S. / A.R.S
- ✚Conseil Départemental des Alpes Maritimes,

Le réseau partenarial du SIAS/SAGE sera informé de la disponibilité des documents sur Internet.

Les informations concernant le plan canicule seront mises en ligne sur Internet par les services compétents et accessibles à l'ensemble de nos partenaires.

1.4 Portail Intranet et Site Internet

Une information et des documents téléchargeables sont accessibles aux agents de la Ville, de NCA Métropole et du CCAS sur le Portail intranet commun DOMUS, ainsi que pour le public et les professionnels, sur www.ccas-nice.fr (lien avec le site Internet de la Ville de Nice www.nice.fr) et de la Métropole Nice Côte d'Azur, ainsi que sur www.nice.fr, rubrique Santé Social.

2. LA GESTION DU REGISTRE DES PERSONNES FRAGILES ISOLEES

2.1. Cadre législatif

- ✚ *Loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées,*
- ✚ *Décret n° 2004-926 du 1^{er} septembre 2004.*

La loi du 30 juin 2004 instaure un dispositif de veille et d'alerte effectif tout au long de l'année qui organise, dans le cadre d'un Plan Départemental d'Alerte et d'Urgence pouvant être activé par le Préfet, la prévention de risques exceptionnels (canicule, grands froids, épidémie...).

Ce dispositif s'appuie sur un réseau de veille et d'intervention de proximité à même de porter secours et assistance aux personnes vulnérables en cas de crise.

Le maire de chaque commune est chargé de recenser les personnes âgées et personnes handicapées, isolées et de tenir à jour, tout au long de l'année, un registre nominatif **confidentiel**.

Monsieur le Maire de la Ville de Nice a confié au Centre Communal d'Action Sociale, pour sa compétence de proximité auprès de la population âgée niçoise, la gestion de ce registre.

Cette mission est assurée par le SAGE (Service d'Analyse, de Gestion des crises et d'Expertise), **dont la personne référente est madame Jacqueline PETTINI :**

S.A.G.E.
6, avenue Félix FAURE
06 000 NICE
Tél. 04 93 13 52 92 – Fax. : 04 93 13 51 76
Port. : 06 22 72 32 97 – mail : sage@ccas-nice.fr

La demande d'inscription sur le Registre des personnes fragiles, isolées, domiciliées sur la commune de Nice est basée sur le volontariat. C'est une démarche de prévention et de solidarité citoyenne.

2.2. Qui peut figurer sur le registre, conditions d'inscription

- Les personnes retraitées domiciliées sur la commune de Nice,
- ✚ Agées de 65 ans et plus,
 - ✚ Adultes handicapées,
 - ✚ Reconnues inaptes au travail, ou en invalidité.
- Les conditions de l'inscription :
- Ne pas avoir de passage quotidien (Soins infirmiers, Livraison de repas à domicile, Aide à domicile tous les jours)

2.3. Qui peut inscrire

- ✚ La personne elle-même,
- ✚ Son représentant légal,
- ✚ Un tiers (ami, proche,...).
- ✚ Les professionnels (médecins, infirmiers, services hospitaliers et sociaux...) avec, dans la mesure du possible, une information préalable de la personne ou le recueil de son assentiment.

2.4. Comment s'inscrire

- **Sur simple appel téléphonique au 04 93 135 135 (numéro d'appel unique)** du lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 15h45,
En dehors des heures de bureau, les personnes sont invitées à contacter l'agent administratif d'astreinte sur son téléphone portable,
- **Par courrier**, adressé au SAGE - 6, Avenue Félix Faure 06000 Nice,
- **Par Internet**, sur le site www.ccas-nice.fr en téléchargeant la demande d'inscription (**Cf. annexe 4**).

2.5. Confirmation de l'inscription et garantie de confidentialité

Un accusé d'inscription de l'enregistrement sur le Registre des personnes fragiles isolées est adressé à la personne inscrite et la personne est contactée téléphoniquement.

Toute confidentialité est garantie. La gestion du registre est destinée **aux seules fins de communication à Monsieur le Préfet** dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence Départemental à partir de sa demande exclusive.

Les personnes figurant sur le registre disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant conformément aux directives de la Commission Nationale Informatique et Liberté.

2.6. Suivi des personnes inscrites sur le Registre

Ce Registre, strictement confidentiel, est un moyen susceptible de repérer et venir en aide aux Personnes Fragiles et Isolées qui y sont inscrites, et ce, **tout au long de l'année**.

Leur vulnérabilité peut nécessiter à tout moment la mise en place d'actions et d'aides en coordination avec les différents services internes du CCAS et également avec nos partenaires.

Aussi, ce n'est pas seulement dans le cadre de grosses chaleurs, de grands froids ou de pandémies que les personnes inscrites sont contactées.

Tout au long de l'année, des appels téléphoniques permettent :

- de lutter contre la solitude,
- de déceler d'éventuelles modifications de la situation de la personne,
- de déclencher des actions susceptibles de les aider dans le cadre de leur maintien à domicile.

De plus, ont été instaurés des « appels anniversaires » représentant un moment privilégié, une prise en charge personnalisée et un suivi plus individualisé pour la plupart.

Notre action est renforcée par la possibilité pour certains de nos bénévoles de participer à des animations ou de bénéficier de visites à domicile.

Deux agents de lien social sont en charge de cette mission.

2.7. Les obligations des personnes inscrites sur le Registre

Nous sollicitons des personnes qu'elles nous informent de leurs absences du domicile (hospitalisation quand cela est possible, de leur départ en famille, de voyage ou déménagement) afin d'éviter la mise en œuvre d'actions plus soutenues en cas de non réponse téléphonique de leur part.

3. LA MOBILISATION DES SERVICES

Le niveau de veille saisonnière permet aux services et structures de se préparer afin d'être réactifs en cas de déclenchement des niveaux suivants :

La mairie et le CCAS s'assurent pour chacun en ce qui le concerne :

- de l'installation d'une pièce rafraîchie ou climatisée dans les établissements communaux (Etablissements pour personnes âgées, Centres AnimaNice, CSL, crèches ...) ou communautaires,
- de la programmation d'horaires modulés d'ouverture des lieux climatisés,
- des possibilités d'accueil séquentiel de jour dans des locaux rafraîchis,
- de la formation des professionnels employés dans leurs structures.
- de l'identification de lieux climatisés pouvant permettre d'accueillir les personnes à risque vivant à domicile,
- de l'identification des points de distribution d'eau destinés à la consommation humaine (liste des bornes et fontaines d'eau potable gratuite).

Le CCAS s'assure de la diffusion de messages vocaux téléphoniques auprès des personnes recensées sur le registre.

La Ville de Nice met en place une brigade Canicule (de deux jeunes) pour le mois de juillet et deux autres en août afin :

- de sensibiliser le public aux risques de la Canicule,
- d'assister le CCAS auprès des publics les plus fragiles.

III - L'ALERTE :

1. LES DIRECTIONS ET PERSONNES ALERTEES PAR BUREAUTIQUE

La Direction de la Prévention et de la Gestion des Risques Urbains diffuse l'alerte, soit en provenance de METEO, soit en provenance de la préfecture des Alpes Maritimes, par messagerie vers chacune des personnes suivantes :

PHILIPPE PRADAL/VDN : Adjoint délégué aux finances, à la sécurité aux transports et stationnement – 1^{er} Adjoint au Maire

Joëlle MARTINAUX/VDN : Adjoint déléguée à la Solidarité, aux Affaires Sociales et aux handicaps, Vice Présidente du CCAS

JEAN-PAUL DAVID/VDN : Conseiller spécial du Maire

MONIQUE MANFREDI/VDN : secrétariat du maire

Eric DJAMAKORZIAN : Directeur Général Adjoint Santé, Action Sociale et Handicap

Sophie BERRETTONI-MARTELLO : Directeur de l'Action Sociale et du Handicap

Yannick FERRAND, Direction de la Prévention & Gestion des risques

yannick.ferrand@nicotedazur.org

sage@ccas-nice.fr : ASTREINTE CCAS

colette.rivier@ccas-nice.fr : Directeur Général du CCAS

jacqueline.pettini@ccas-nice.fr : Responsable du S.A.G.E.

Catherine DELIN, Direction de l'Action Sociale et du Handicap

Jean-Luc CHARLET, Direction de l'Education et de la Jeunesse

Marie-Christine AUBEL, Directeur de la Famille

Emmanuel CHARLOT, Directeur des Sports

Georges GONCALVES: Sports / planification / gestion équipements

Jean-François MANASSERO : Directeur Animation et Vie Associative

Norbert FABRE/DTPC/DGAAT/VDN : Directeur Territoire Plaine du var-T1

Jacques MUSSO: Directeur Territoire Ouest littoral et Coteaux-T2

Jean-Luc CASTELLI, Directeur Territoire Collines Niçoises-T3

Rose-Marie TOTTI-APOSTOLO/VDN : Directeur Territoire Centre Ouest –T4

Anne COURTOIS MARCOS, Directeur Territoire Centre Nord-T5

Christiane GAZIELLO/VDN : Directeur Territoire Centre Est Trois collines-T6

Patrick LEANDRI, Directeur Territoire Rives du PAILLON-T7

Georges BICHARD/VDN : Directeur Territoire Cœur du Paillon-T8

Jean-Pierre ASINARI : Directeur Territoire Est Littoral-T9

Isabelle HENRY : Relations Presse NCA

Fabien JOSSERAN/VDN : Directeur Santé et Autonomie / Médecin

Emmanuelle BAUDIN/VDN : Direction Santé et Autonomie / Prévention

Jean-Michel TRUGLIO/VDN : Directeur de la Police Municipale

Michel HENOCQ, Directeur du Parc PHOENIX

2. LES MISSIONS DE LA VILLE ET DU CCAS EN CAS D'ALERTE

- ✚ Le Maire et le CCAS assurent, pour chacun en ce qui le concerne :
 - l'information immédiate de la Préfecture si perturbation importante de la qualité ou de la distribution de l'eau (mairie et Métropole Nice Côte d'Azur),
 - le relais des informations par tous les moyens dont ils disposent, auprès de la population ou des associations de personnes âgées ou dépendantes, des recommandations préventives et curatives envoyées par le ministère ou la préfecture,
 - une communication la plus large possible sur le déclenchement du plan canicule auprès de la population,
 - l'encouragement d'une solidarité de proximité,
 - la mobilisation de leurs personnels présents au plus près de la population,
 - l'activation de la cellule de crise du CCAS

- ✚ **La commune** élargit les horaires d'ouverture des piscines municipales et des bibliothèques (climatisées)

- ✚ **le Maire et le CCAS** s'assurent que les établissements communaux disposent des personnels suffisants, des équipements et matériels en état de marche, et produits de santé spécifiques aux températures extrêmes.

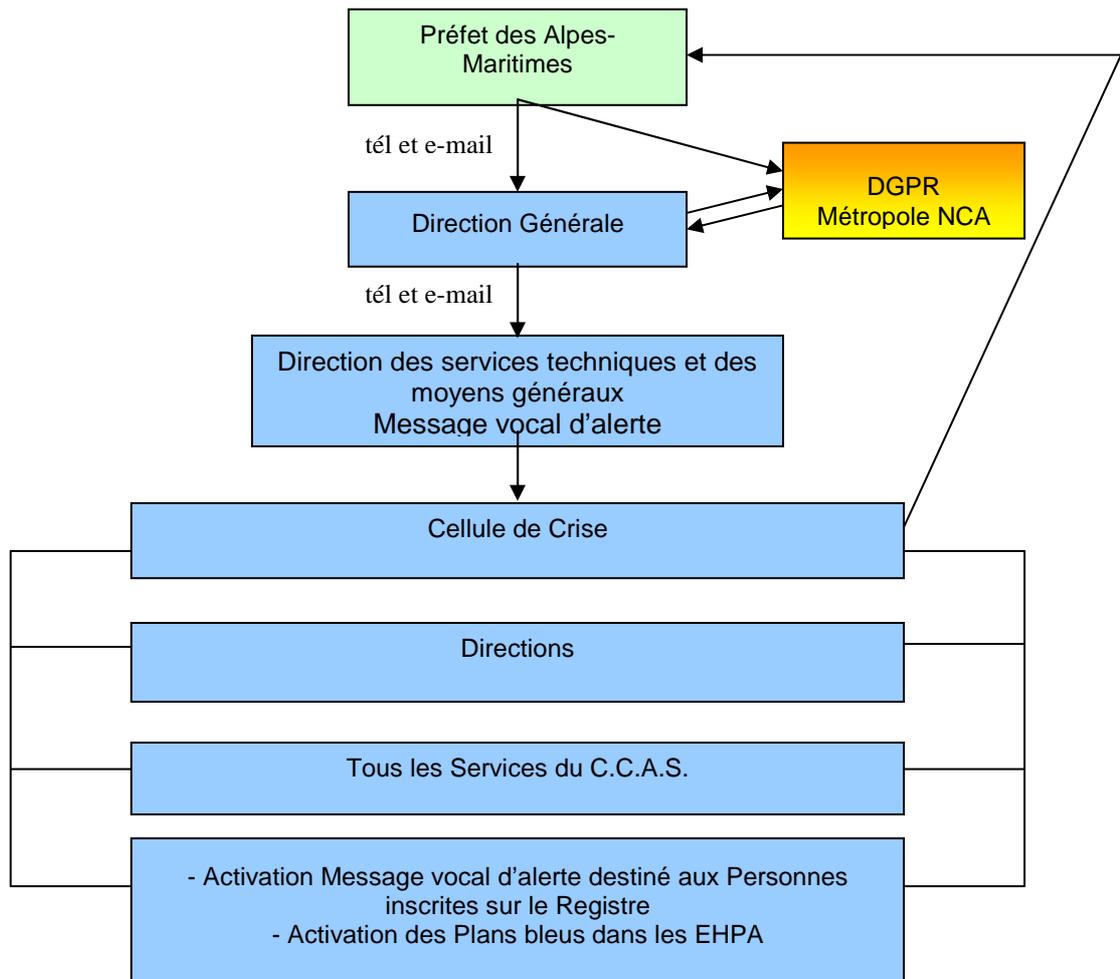
- ✚ **La Métropole Nice Côte d'Azur** ayant comme compétence transférée « l'alimentation en eau potable », elle assure le suivi de la qualité et de la distribution de l'eau potable et tient le maire informé:

En Niveau de mobilisation maximale

- Le Maire et le CCAS assurent le renforcement des actions déjà menées aux niveaux précédents. Ils mobilisent les bénévoles recensés pour interventions auprès des personnes fragiles et isolées inscrites sur le registre ouvert au – SIAS du CCAS 6 avenue Félix Faure.
 - Le Maire peut réunir une cellule de crise en mairie
- La levée du dispositif est décidée par le préfet ou le premier ministre

3. LA PROCEDURE D'ALERTE CANICULE DU CCAS

3.1 PROCEDURE D'ALERTE PENDANT LES HEURES DE SERVICE



3.3 - PROTOCOLE D'ACTIVATION DE LA CELLULE DE CRISE :

A réception de l'alerte Canicule, déclenchée par Monsieur le Préfet, soit par **e-mail** (dg@ccas-nice.fr) **ou par téléphone (04 93 13 51 24)** la cellule de crise est activée.

Pendant les heures de travail, la Direction Générale donne la consigne, par téléphone, au S.P.H.S. d'envoyer le message d'alerte pré-établi. Cette diffusion se fait par l'intermédiaire du logiciel d'envois multiples « Everyone ».

En dehors des heures de travail, l'alerte est reçue par l'agent d'astreinte générale (06 24 64 03 34). Celui-ci transmet l'information sans délai à la Direction Générale. Le Directeur Général ou le Directeur Général Adjoint, en fonction de la situation (soirée, jour férié, week-end) définit les procédures à mettre en place et informe le personnel de la DSTMG qui est en disponibilité téléphonique pour qu'il envoie les messages pré établis correspondants. A l'ouverture des bureaux, la procédure précédente est activée.

La cellule de crise, constituée de personnes internes au C.C.A.S, a pour objectif de décider des actions mises en œuvre dans les différents sites et services et de les coordonner. Elle a aussi pour charge de gérer les demandes de renforts et de remplacement lorsque l'action impose une mobilisation dans la durée.

Les membres de la cellule de crise disposent de deux heures maximum, à réception du message, pour se rendre soit au 4 place Pierre Gautier – 4° étage – soit 6 avenue Félix Faure – 1° étage selon qu'ils soient affectés en cellule décisionnelle ou en cellule opérationnelle.

Les affectations sont référencées dans le tableau ci-après.

PLAN CANICULE 2015 C.C.A.S. MEMBRES DE LA CELLULE DE CRISE

SERVICE	TITULAIRE	TEL.	MAIL	SUPPLEANT	TEL.	MAIL	CELLULES
Direction Générale	Colette RIVIER	04.93.13.51.24 06.18.94.72.37	colette.rivier@ccas-nice.fr	Nathalie JOUFFRE Charline LEROY DIAZ	04.93.13.52.41 06.14.04.45.49 04.93.13.51.98 06.71.10.73.24	nathalie.jouffre@ccas-nice.fr charline.leroydiaz@ccas-nice.fr	D
Direction de la Gérontologie	Danièle ANTOINE	04.93.13.51.85 06.10.82.50.56	daniele.antoine@ccas-nice.fr	Sophie CASANOVA Annie RICOLVI	04.89.04.65.07 06.89.23.02.91 04.93.89.41.06 06.14.11.29.42	sophie.casanova@ccas-nice.fr annie.ricolvi@ccas-nice.fr	D
Médecin coordinateur	Docteur DI PERNA	06.07.01.89.10	antonio.di-perna@ccas-nice.fr	Dr Margareta DOHERTY	06.15.96.86.52	margareta.bulimaga-doherty@ccas-nice.fr	D
Soutien à Domicile	Matthieu LABROSSE	04.93.13.51.59 06.52.90.14.73	matthieu.labrosse@ccas-nice.fr	Isabelle BERNARD	04.89.04.65.16	isabelle.bernard@ccas-nice.fr	O
SIAS	Caroline HALFON	04.93.13.51.84 06 15 92 11 27	caroline.halfon@ccas-nice.fr	Christine TALARIO Cathy FORTERRE Isabelle FRONTONI Christiane BERARD	06.25.46.36.52 06.25.46.36.50 06 25 46 36 35 06.26.17.06.77	christine.talario@ccas-nice.fr cathy.forterre@ccas-nice.fr isabelle.frontoni@ccas-nice.fr christiane.berard@ccas-nice.fr	O
SIAS SAGE - Veille Sociale et Sanitaire	Jacqueline PETTINI	04.93.13.52.91 06.22.72.32.97	jacqueline.pettini@ccas-nice.fr	Sophie DEBRAY	04 93 13 52 92	sophie.debray@ccas-nice.fr	O
DSTMG	Jean-Marc TOPHIN	04.93.13.51.32 07 89 29 96 16	jmtophin@ccas-nice.fr	Véronique GRAC	04.93.13.51.09	veronique.grac@ccas-nice.fr	D
Communication	Guy BONNET	04.93.89.50.43 06.19.30.78.56	guy.bonnet@ccas-nice.fr	Jean-Marc TOPHIN	04.93.13.51.32 07 89 29 96 16	jmtophin@ccas-nice.fr	D
Direction de l'inclusion sociale et de l'accès au droit	Eliane BOTTE	04.93.13.51.41 06.10.82.50.49	eliane.botte@ccas-nice.fr	Michel GONELLA	04.93.13.51.62 06.14.32.00.93	michel.gonella@ccas-nice.fr	D

REFERENTS VILLE DE NICE			
Directeur de l'Action Sociale VILLE NICE	Sophie BERRETTONI	04.97.13.27.01 06.76.98.74.11.	sophie.berrettoni@ville-nice.fr
Directeur Adjoint Direction de l'Action Sociale	Brigitte VECCHIONI	04.97.13.27.22 06 76 98 74 13	Brigitte.vecchioni@ville-nice.fr
DASH Relations publiques	Catherine DELIN	04 97 13 22 36 06.15.40.10.45	catherine.delin@ville-nice.fr

IV - FICHES ACTIONS

IV - 1. Fiches Actions du CCAS

IV - 2. Fiches Actions de la Ville

IV - 3. Fiches Moyens

IV - 1. FICHES ACTIONS DU CCAS

FICHE ACTIONS N° 1

SECRETARIAT DE LA DIRECTION GENERALE

EN VEILLE SAISONNIERE :

- Assurer une vigilance de la boîte mail dg@ccas-nice.fr et du téléphone
- Transmettre les informations reçues au Directeur Général ou aux Adjointes au Directeur Général
- Participer aux exercices effectués

EN AVERTISSEMENT CHALEUR :

- Assurer une vigilance quotidienne de la boîte mail dg@ccas-nice.fr et du téléphone
- A réception d'un message d'alerte, transmettre cette information sans délai au Directeur Général ou aux Adjointes au Directeur Général

EN ALERTE CANICULE :

- Ouvrir le bureau du Président
- Mettre à disposition des membres de la cellule de crise décisionnelle, dans le bureau du vice-président (4° étage – 4 place Pierre Gautier), les matériels suivants :
- Micro-ordinateur portable (celui de la commission permanente)
- Tableau papier et feutres
- 3 chargeurs de téléphones portables
- Assurer une présence permanente
- Se tenir à disposition des membres de la cellule de crise pour la réalisation des actions administratives nécessaires
- Transmettre tous les appels en lien avec le plan canicule directement à la cellule de crise

EN MOBILISATION MAXIMALE :

- Maintenir les actions mises en place au niveau précédent

FICHE ACTIONS N° 2

D.S.T.M.G.

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :

- Vérifier le fonctionnement des connexions avec le logiciel d'envois multiples,
- Former les agents à la gestion du logiciel d'envois multiples,
- Vérifier l'enregistrement des messages types et leur actualisation éventuelle,
- Réaliser des essais internes d'envois multiples,
- Mettre à jour la liste des accueils séquentiels des établissements,
- Planifier les absences des personnels concernés.

EN VEILLE SAISONNIERE:

- Vérifier régulièrement le fonctionnement du site d'envois multiples par des essais internes,
- Réaliser, à la demande de la Direction Générale, un envoi multiple réel dans le cadre d'un exercice,
- Participer aux exercices effectués,
- Réceptionner, tous les vendredis, les listes mises à jour par le S.A.G.E. - « MACRO »,
- Préparer, tous les vendredis, les listes d'envoi sur le logiciel d'envois multiples,
- Mise en ligne sur le site métier et sur le site internet du dossier d'information et des documents téléchargeables à destination des professionnels et du public.

EN AVERTISSEMENT CHALEUR :

- Assurer une veille permanente du téléphone de service concerné,
- Tenir à disposition immédiate les listes d'envoi ainsi que les codes d'accès au logiciel d'envoi multiple,
- A réception de l'ordre, transmettre, sans délai, le message d'alerte approprié.

EN ALERTE CANICULE :

- Participer à la cellule de crise décisionnelle,
- Etre à disposition pour assurer tous les envois de message nécessaires (message d'alerte, messages aux bénéficiaires du registre, aux bénévoles, ...) par le biais du logiciel d'envois multiples,
- Apporter l'expertise nécessaire en matière de Sécurité, notamment les capacités et les modalités d'accueil dans les établissements.

EN MOBILISATION MAXIMALE :

- Maintenir les actions mises en place au niveau précédent.

FICHE ACTIONS N° 3

AGENT D'ASTREINTE GÉNÉRALE

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :

- A réception d'une communication à destination du S.A.G.E. :
 - o Noter la date et l'heure de l'appel
 - o Noter l'origine et le texte du message
 - o Transmettre par téléphone et mail cette information au S.A.G.E. dès l'ouverture des bureaux

EN VEILLE SAISONNIERE :

- A réception d'une alerte téléphonique pour l'activation en niveau « AVERTISSEMENT CHALEUR »:
 - o Noter la date et l'heure de l'appel
 - o Noter l'origine et le texte du message
 - o Transmettre par téléphone cette information à la Direction Générale.
- A réception d'une communication à destination du S.A.G.E. :
 - o Noter la date et l'heure de l'appel
 - o Noter l'origine et le texte du message
 - o Transmettre par téléphone et mail cette information au S.A.G.E. dès l'ouverture des bureaux

EN AVERTISSEMENT CHALEUR :

- Assurer une veille permanente du téléphone de service
- A réception d'une alerte téléphonique pour l'activation en niveau « ALERTE CANICULE »:
 - o Noter la date et l'heure de l'appel
 - o Noter l'origine et le texte du message
 - o Transmettre par téléphone cette information à la Direction Générale sans délai.
- A réception d'une communication à destination du S.A.G.E. :
 - o Noter la date et l'heure de l'appel
 - o Noter l'origine et le texte du message
 - o Transmettre par téléphone et mail cette information au S.A.G.E. dès l'ouverture des bureaux

EN ALERTE CANICULE ET EN MOBILISATION MAXIMALE :

- A réception de toute communication concernant le plan canicule :
 - o Prendre les informations et les coordonnées de l'appelant
 - o Transmettre ces éléments aux membres de la cellule de crise
- A réception d'une communication à destination du S.A.G.E. :
 - o Noter la date et l'heure de l'appel
 - o Noter l'origine et le texte du message
 - o Transmettre par téléphone et mail cette information au S.A.G.E. sans délai.

FICHE ACTIONS N° 4
DELEGATION AUX ASSEMBLÉES, AFFAIRES
JURIDIQUES ET RESSOURCES MUTUALISÉES

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :

- A réception des informations transmises par le référent des ressources humaines, établir les cartes des personnels volontaires
- Transmettre les cartes établies, au SAGE
- Planifier les absences des personnels du service
- Réceptionner les affiches transmises par le S.A.G.E.
- Ventiler les affiches dans les différents services et directions du C.C.A.S. et auprès de la Ville et de la Métropole
- Diffuser les affiches et les flyers aux partenaires institutionnels sur la base d'une liste transmise par le S.A.G.E.

EN AVERTISSEMENT CHALEUR :

- Vérifier, en coordination avec le S.A.G.E., que les stocks de supports d'information (affiches et flyers) sont suffisants
- Transmettre à la Direction Générale toute difficulté identifiée

EN ALERTE CANICULE ET MOBILISATION MAXIMALE :

- Participer à la cellule de crise décisionnelle

FICHE ACTIONS N° 5

CHARGÉ DE MISSION RESSOURCES HUMAINES

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :

- Initier et centraliser le recensement des personnels volontaires, avec les périodes d'absence prévues entre le 01 juin et le 31 août, dans les services et directions de l'Institution
- Transmettre la liste des personnes volontaires recensées au service chargé de l'établissement des cartes annuelles individuelles

EN VEILLE SAISONNIERE :

- Se tenir à la disposition de la Direction Générale

EN AVERTISSEMENT CHALEUR :

- Rappeler aux différents services et structures les procédures de remontée d'informations lors du rappel des personnels en congés ou de modification des amplitudes horaires
- Préparer la mise en œuvre des procédures liées aux dispositions compensatoires envisageables
- Se tenir à la disposition de la Direction Générale

EN ALERTE CANICULE :

- Collecter les informations sur les rappels de personnels en congés auprès des Directions
- Collecter les informations sur les modifications d'amplitude horaire de travail auprès des Directions
- Conseiller la Direction Générale sur les dispositions compensatoires à destination des personnels rappelés ou sollicités en dehors de leurs horaires de travail.
- Mettre en œuvre les décisions prises par la Direction Générale

EN MOBILISATION MAXIMALE :

- Conseiller la Direction Générale sur les actions à renforcer ou à mettre en place
- Mettre en œuvre les décisions prises par la Direction Générale

FICHE ACTIONS N° 6

AGENTS VOLONTAIRES

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :

- Participer à la réunion d'information
- S'assurer que les coordonnées personnelles données au SAGE soient valides

EN VEILLE SAISONNIERE :

- Transmettre au SAGE toutes nouvelles coordonnées durant les horaires de bureau

EN AVERTISSEMENT CHALEUR :

- Garder son téléphone à proximité immédiate
- Etre prêt à se mettre à disposition du SAGE

EN ALERTE CANICULE :

- Se mettre à disposition du SAGE
- Réaliser les suivis individuels des personnes indiquées
- Renseigner la fiche individuelle de suivi des personnes confiées et signaler au SAGE tout problème constaté
- Transmettre tous les lundis matins la fiche statistique de la semaine écoulée

EN MOBILISATION MAXIMALE :

- Maintenir les actions du niveau précédent

FICHE ACTIONS 7

Maison des Solidarités et du Partage "Le Village"

Capacité d'accueil séquentiel : 75 places dont 25 au RDC et 50 au sous-sol.
Superficie climatisée : 180 m2.

Accueil des adhérents au sein d'une structure totalement climatisée.

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE:

- Diffusion des affiches et flyers
- Suite à la sollicitation du chargé de mission, transmettre la liste des volontaires
- S'assurer du bon fonctionnement des matériels de climatisation, ventilateurs et des besoins en brumisateurs...

EN VEILLE SAISONNIERE :(niveau 1)

- Informations et conseils par le personnel du centre sur la déshydratation,
- Fontaine d'eau potable au RDC, dans la salle multi-accueil,
- 5 brumisateurs grands format à disposition du public (personnes âgées, femmes enceintes, jeunes enfants)
- 1 parasol en complément du jardin privatif

EN AVERTISSEMENT CHALEUR :(niveau 2)

- Information du personnel du déclenchement du niveau « Avertissement de chaleur »,
- Rappel des consignes au personnel,
- Renforcement de vigilance du personnel,
- Rappel quotidien aux usagers des consignes de prévention.

EN ALERTE CANICULE :(niveau 3)

- Information du personnel du déclenchement du niveau « Alerte Canicule»,
- Rappel des consignes au personnel,
- Informations et conseils renforcés avec recherche de partenaires sur le quartier pouvant dispenser des conseils supplémentaires au sein de l'établissement,
- Accueil du public non adhérent au sein de la structure le cas échéant.

EN MOBILISATION MAXIMALE :(niveau 4)

- Information du personnel du déclenchement du niveau « Mobilisation Maximale»,
- Rappel des consignes au personnel,
- Renforcer les mesures prises au niveau précédent.

FICHE ACTIONS N°8

DIRECTION DE LA GERONTOLOGIE

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :

- Faire vérifier le recensement et le fonctionnement des matériels stockés (ventilateurs, climatiseurs mobiles, ...) dans les E.H.P.A. et E.H.P.A.D.
- Faire vérifier les stocks de consommables (brumisateurs, bouteilles d'eau, ...) dans les E.H.P.A. et E.H.P.A.D.
- Coordonner le recensement des besoins en achat de matériels et de consommables
- Transmettre au référent marché les besoins exprimés
- Vérifier et mettre à jour les procédures internes en lien avec le plan canicule
- S'assurer de la réception dans les sites des commandes exprimées
- S'assurer de la réception dans les sites des documents d'informations
- Planifier les absences des personnels dans la direction
- S'assurer que la coordination des absences soit effective dans les sites
- Réaliser le recensement des agents de la Direction se portant volontaires
- Transmettre la liste des agents volontaires au SAGE

EN VEILLE SAISONNIERE :

Participer aux exercices effectués

Vérifier que l'affichage d'information soit mis en place dans chaque établissement (ex. EHPAD Valrose, Logement Foyer- Saint-Barthélémy, ...)

Vérifier que les documents d'information soient diffusés de manière effective

Sensibiliser les médecins coordonateurs

S'assurer que les mesures préventives soient régulièrement diffusées dans les sites

Réaliser une information préventive à destination des personnes âgées (coups de chaleur, insolation, déshydratation, ...)

EN AVERTISSEMENT CHALEUR :

Informar les Agents,

Vérifier que l'affichage et les documents d'information soient en place et diffusés

Transmettre au référent marché les éventuels besoins afin de compléter les stocks

Faire préparer la mise en œuvre des plans bleus

Faire corriger sans délais les éventuels dysfonctionnements constatés

Informar la Direction Générale des dysfonctionnements constatés et des mesures correctives prises.

EN ALERTE CANICULE :

Participer à la cellule de crise décisionnelle

Conseiller l'autorité dans la mise en œuvre des mesures de prévention

Faire mettre en œuvre toutes les mesures décidées

Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services

Faire mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis, des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau et des brumisateurs

Faire assurer un suivi individuel renforcé.

EN MOBILISATION MAXIMALE :

Renforcer les mesures prises aux niveaux précédents

FICHE ACTIONS N°8-1

SERVICE D'ANALYSE DE GESTION DE CRISES ET

D'EXPERTISE

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :

- Commander les affiches et les flyers de l'année auprès des services de l'Etat
- Réceptionner et ventiler les dits affiches et flyers aux différents intervenants en charge de leur diffusion
- Adresser un courrier d'informations sur les modalités d'intervention des personnels, accompagné du flyer de l'année, à chaque personne recensée sur le registre des Personnes Fragiles Isolées.
- Vérifier la mise à jour des dossiers individuels des bénéficiaires
- Recenser les associations partenaires
- Organiser et faire réaliser la formation des agents volontaires et des bénévoles
- Réceptionner et remettre les cartes d'identification à chaque volontaire et bénévole
- Informer les partenaires, lors de la réunion préparatoire, sur la disponibilité des documents sur internet
- Effectuer la mise à jour des listes des agents volontaires et des partenaires bénévoles
- Faire mettre à jour les fiches actions des différents services du C.C.A.S et des bénévoles dans le cadre d'une alerte éventuelle.
- Planifier les absences des personnels du service
- Planifier les listes d'attributions des personnes âgées aux bénévoles

EN VEILLE SAISONNIERE:

- Participer aux exercices réalisés
- Mettre à jour chaque semaine les listes (bénéficiaires recensés, volontaires) avec la prise en compte des périodes d'absence prévisibles
- Transmettre, tous les vendredis, les listes mises à jour à la DSTMG pour fichier de référence en cas de diffusion de messages d'alerte - « MACRO »

EN AVERTISSEMENT CHALEUR :

- Fournir les affiches et flyers demandés par les différents Services et Directions
- S'assurer du maintien permanent de la mise à jour effective des listes
- Imprimer les listes sur support «papier» afin de prévenir une panne électrique ou informatique
- Garder le téléphone de service à proximité immédiate

EN ALERTE CANICULE

- Animer et coordonner la cellule de crise opérationnelle
- S'assurer téléphoniquement auprès de la DSTMG de l'envoi du message d'informations à destination des personnes âgées recensées
- Réaliser le tri des listes de bénéficiaires à ventiler par services
- Transmettre au préfet, à sa demande, la liste qui lui est destinée
- Organiser la mobilisation des personnels du S.I.A.S., du Soutien à Domicile, des Prestations Légales, des volontaires du C.C.A.S. et des bénévoles des partenaires
- Inscrire sur le registre les nouveaux particuliers signalés et organiser leur suivi
- Réaliser des contacts téléphoniques réguliers avec les personnes recensées pour assurer leur suivi en fonction des catégories prioritaires (A, B, C)
- S'assurer du renseignement des fiches de suivi individuel et de la fiche statistique
- Collecter, en fin de période d'alerte ou tous les lundis, les fiches de suivi individuel et les fiches statistique
- Trier et enregistrer les données individuelles dans le logiciel
- Réaliser le bilan quantitatif et qualitatif de l'évènement

EN MOBILISATION MAXIMALE :

- Renforcer, autant que de besoin, les actions mises en place aux niveaux précédents

FICHE ACTIONS N°8-2

SERVICE D'INFORMATION ET

D'ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE:

- Commande des affiches et flyers de l'INPES intitulés « La canicule et nous... » et « La canicule comment s'en préserver ? »
- Suite à la sollicitation du SAGE, transmettre la liste des volontaires
- S'assurer du bon fonctionnement du matériel de climatisation et/ou ventilateurs pour les bureaux

EN VEILLE SAISONNIERE:

- Participer aux exercices réalisés

EN AVERTISSEMENT CHALEUR :

- Transmettre l'information aux agents du service
- Informer la Direction de la Gérontologie de tous dysfonctionnements et des mesures correctives mises en place
- Rappeler aux personnes reçues ou visitées par les agents du service les précautions à prendre dans cette période

EN ALERTE CANICULE :

- Participer à la cellule de crise opérationnelle
- Réceptionner la liste territorialisée des personnes à suivre transmise par le S.A.G.E.
- Dupliquer les fiches individuelles de suivi et la fiche statistique type incorporées dans les annexes du plan
- Organiser les appels téléphoniques et les visites à domicile nécessaires
- Mobiliser les intervenants associatifs bénévoles
- Assurer, dans chaque SIAS, le suivi individuel des personnes assignées et renseigner les fiches individuelles et les fiches statistiques
- Transmettre au SAGE tous les lundis matin les fiches statistiques de la semaine écoulée

EN MOBILISATION MAXIMALE :

- Maintenir et renforcer les actions mises en place au niveau précédent

FICHE ACTIONS N°8-3

SERVICE DES ETABLISSEMENTS POUR

PERSONNES AGEES

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :

- Réceptionner les affiches et flyers et les faire distribuer
- Suite à la sollicitation du chargé de mission, recenser et transmettre la liste des volontaires
- Suite à la sollicitation de la DAF, recenser et transmettre les besoins en matériel de climatisation;
- Initier et vérifier la mise à jour des plans bleus de chaque établissement
- Transmettre à la Direction Générale la confirmation de l'actualisation de l'ensemble des plans bleus
- Transmettre à la DDCS, à l'ARS et au Conseil Général les plans bleus actualisés
- Faire vérifier par les responsables de l'établissement et le médecin coordonnateur que les points concernant l'architecture et le matériel et l'organisation et le fonctionnement sont opérationnels

EN VEILLE SAISONNIERE :

- Participer aux exercices réalisés (simulation d'alerte)
- S'assurer de la mise en place dans chaque établissement des affiches d'information
- Les responsables de l'établissement et le médecin coordonnateur doivent mettre en œuvre les points concernant l'organisation, le fonctionnement et le matériel
- Les responsables de l'établissement et le médecin coordonnateur doivent diffuser et mettre en œuvre les conseils individuels pour se protéger, se rafraîchir, boire et manger
- L'équipe médicale sous la responsabilité du médecin coordonnateur doit surveiller les résidents et alerter leur médecin traitant en cas de besoin

EN AVERTISSEMENT CHALEUR :

- Transmettre l'information aux établissements et rappel des mesures et des niveaux de vigilance,
- Faire vérifier la disponibilité des stocks d'eau et brumisateurs et centraliser les besoins éventuels,
- Transmettre l'ensemble des éventuels besoins recensés à la Direction de la Gériatrie

EN ALERTE CANICULE :

- Participer à la cellule de crise opérationnelle
- Faire mettre en œuvre le plan bleu dans chaque établissement
- Faire respecter la capacité d'accueil séquentiel de chaque établissement
- Faire organiser l'accueil des personnes extérieures en salle rafraîchie
- Tenir à jour le nombre de personnes extérieures accueillies dans chaque établissement
- Faire reconstituer régulièrement les stocks de bouteilles d'eau et de brumisateurs dans chaque établissement
- Faire recenser les personnels rappelables dans chaque établissement
- Transmettre les consignes d'action décidées en cellule de crise à chaque établissement
- S'assurer de la réception des consignes et de leur mise en œuvre
- Accueil des personnes à risque dans des locaux rafraîchis.

EN MOBILISATION MAXIMALE

- Renforcer les mesures prises au niveau précédent.

FICHE ACTIONS N°8-4

SERVICE DU SOUTIEN A DOMICILE

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE:

- Planifier les absences des personnels dans le service
- S'assurer que la coordination des absences soit effective dans les services en responsabilité
- Réceptionner les affiches transmises par la Communication et les flyers transmis par le SAGE
- Faire distribuer les affiches dans les différents services
- Transmettre la liste des bénéficiaires au SAGE pour prise en compte et éviter un doublon dans le suivi individuel
- Réaliser le recensement des agents du service se portant volontaires
- Transmettre la liste des agents volontaires au SAGE à sa demande

EN VEILLE SAISONNIERE:

- Participer aux exercices réalisés
- S'assurer de la distribution des flyers
- Vérifier le rappel effectif des consignes aux personnels
- Transmettre, une fois par mois, la liste des bénéficiaires au SAGE pour prise en compte et éviter un doublon dans le suivi individuel

EN AVERTISSEMENT CHALEUR:

- Transmettre l'information aux personnels
- Faire renforcer la diffusion de l'information préventive auprès des personnes suivies
- Garder le téléphone de service à proximité
- Etre prêt à rejoindre la cellule de crise opérationnelle

EN ALERTE CANICULE :

- Participer à la cellule de crise opérationnelle
- Faire assurer un suivi plus individualisé des personnes à domicile
- S'assurer de la mise en œuvre des consignes, en particulier la distribution de bouteilles d'eau

EN MOBILISATION MAXIMALE :

- Renforcer les mesures prises au niveau précédent

FICHE ACTIONS N°8-5

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE:

- Réceptionner les affiches et les flyers transmis par le service de soutien à domicile
- Suite à la sollicitation du SAGE, transmettre la liste des volontaires
- Suite à la sollicitation de la Direction de la Gérontologie, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux.

EN VEILLE SAISONNIERE :

- Les Responsables des SSIAD ou leurs Adjoints rappellent l'ensemble des consignes à l'aide du « Guide de la Canicule ».
- Distribution des flyers de l'INPES intitulé « **La canicule et nous...** », à tous les bénéficiaires par les aides soignants.
- Envoi par mail au SAGE, tous les débuts des mois de juin, juillet et Août, la liste des bénéficiaires.

EN AVERTISSEMENT CHALEUR :

- Transmettre l'information aux personnels
- Distribution des flyers intitulés « **La canicule comment s'en préserver ?** » à tous les bénéficiaires par les aides soignants.

EN ALERTE CANICULE :

- Les Responsables de Service ou leurs Adjoints rappellent aux agents l'ensemble des consignes et leur demandent de mettre en œuvre les consignes, à l'aide du « Guide de la Canicule ».
- Surveillance accrue des bénéficiaires par les infirmiers coordonnateurs et les aides soignants avec une vigilance particulière aux personnes figurant sur la liste des personnes « fragiles isolées » transmise par le SAGE
Pour ces personnes, les fiches de « transmissions ciblées », internes aux deux SSIAD, tiennent lieu de fiche de suivi individuel. Compte tenu du caractère confidentiel de ces fiches (secret médical), elles seront conservées par les SSIAD.
- Tous les lundis matins communication par mail au SAGE de la fiche « statistiques hebdomadaires SSD ».

EN MOBILISATION MAXIMALE :

- Les Responsables de Service ou leurs Adjoints, rappellent l'ensemble des consignes à l'aide du « Guide de la Canicule »,
- Renforcement des mesures du niveau précédent.

FICHE ACTIONS N°8-6

POLE AIDE A DOMICILE

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE:

- Réception des affiches et flyers de l'INPES intitulés « La canicule et nous... » et « La canicule comment s'en préserver ? »
- Suite à la sollicitation du Service du SAGE, transmettre la liste des volontaires
- Suite à la sollicitation de la Direction de la Gérontologie, s'assurer des besoins en matériel de climatisation pour les bureaux

EN VEILLE SAISONNIERE :

- Le Responsable du Pôle rappelle aux agents l'ensemble des consignes du plan canicule, à l'aide du « Guide de la Canicule ».
- Distribution des flyers de l'INPES intitulés « **La canicule et nous...** », à tous les bénéficiaires par les aides à domicile.
- Incitation par les Responsables de secteur et les aides à domicile pour les personnes les plus fragiles à s'inscrire sur le registre des personnes fragiles isolées.

EN AVERTISSEMENT CHALEUR :

- Transmettre l'information aux personnels
- Distribution des flyers intitulés « **La canicule comment s'en préserver ?** » à tous les bénéficiaires par les aides à domicile.
- S'assurer du rappel des consignes aux personnels du service.

EN ALERTE CANICULE :

- Le Responsable du Pôle rappelle aux agents l'ensemble des consignes et leur demande de mettre en œuvre les consignes du niveau 3, à l'aide du « Guide de la Canicule ».
- Mobilisation des aides à domicile volontaires pour compléter les interventions si nécessaire.
- Vigilance particulière à l'égard des bénéficiaires sur la liste des personnes « fragiles isolées » communiquée par le SAGE :
 - o Appel téléphonique tous les deux jours des Agents de Planification à toutes les personnes de cette liste.
 - o Les fiches individuelles de suivi sont tenues par les Agents de Planification. Si une visite à domicile est organisée, c'est le Responsable de secteur qui complètera la fiche de suivi.
 - o Tous les lundis matins communication par mail au SAGE de la fiche « statistiques hebdomadaires SSD ».
 - o En fin d'alerte l'ensemble des fiches de suivi individuel sont envoyées au SAGE.

EN MOBILISATION MAXIMALE :

- Le Responsable du Pôle rappelle aux agents l'ensemble des consignes du Plan canicule à l'aide du « Guide de la Canicule »,
- Renforcement des mesures du niveau précédent.

FICHE ACTIONS N°8-7

POLE REPAS A DOMICILE

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE:

- Réceptionner des affiches et flyers de l'INPES intitulés « La canicule et nous... » et « La canicule comment s'en préserver ? »
- Suite à la sollicitation du SAGE, transmettre la liste des volontaires
- S'assurer des besoins en matériel de climatisation pour les bureaux

EN VEILLE SAISONNIERE :

- Le Responsable du Pôle rappelle aux référents l'ensemble des consignes, à l'aide du « Guide de la Canicule ».
- Envoi d'un courrier au Directeur Général de la société prestataire, signé par le Directeur Général du CCAS, rappelant les consignes et recommandations du plan canicule.
- Transmission des flyers de l'INPES intitulé « **La canicule et nous...** » au prestataire.
- Distribution des flyers aux bénéficiaires, par les chauffeurs livreurs de la société prestataire.
- Incitation par le Responsable et les Référents pour les personnes les plus fragiles à s'inscrire sur le registre des personnes fragiles isolées.

EN AVERTISSEMENT CHALEUR

- Le Responsable du Service rappelle à la société prestataire que les chauffeurs-livreurs doivent redoubler de vigilance et communiquer au Pôle, toute anomalie ou problème constaté au domicile des bénéficiaires.
- Distribution des flyers intitulés « **La canicule comment s'en préserver ?** » à tous les bénéficiaires par les chauffeurs livreurs de la société prestataire.

EN ALERTE CANICULE .:

- Le Responsable du Pôle rappelle aux référents l'ensemble des consignes et leur demande de mettre en œuvre les consignes, à l'aide du « Guide de la Canicule ».
- Réquisition possible des référents l'après-midi pour l'accompagnement du public inscrit sur le Registre des Personnes Fragiles isolées vers des lieux climatisés.
- Vigilance particulière des référents, à l'égard des bénéficiaires sur la liste des personnes « fragiles isolées » communiquée par le SAGE :
 - o Appel téléphonique tous les deux jours à toutes les personnes de cette liste.
 - o Les fiches individuelles de suivi sont tenues par les Référents. Si une visite à domicile est organisée, le Référent complètera la fiche de suivi.
 - o Tous les lundis matins communication par mail au SAGE de la fiche « statistiques hebdomadaires SSD ».
 - o En fin d'alerte l'ensemble des fiches de suivi individuel sont envoyées au SAGE.

EN MOBILISATION MAXIMALE :

- Le Responsable du Pôle rappelle aux référents l'ensemble des consignes à l'aide du « Guide de la Canicule »
- Renforcement des mesures prises au niveau précédent.

FICHE ACTIONS N°9
DIRECTION DE L'INCLUSION SOCIALE
ET DE L'ACCES AUX DROITS

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :

- Faire vérifier le recensement et le fonctionnement des matériels stockés (ventilateurs, climatiseurs mobiles, ...)
- Faire vérifier les stocks de consommables (brumisateurs, bouteilles d'eau, ...)
- Coordonner le recensement des besoins en achat de matériels et de consommables
- Vérifier et mettre à jour les procédures internes en lien avec le plan canicule
- S'assurer de la réception dans les sites des commandes exprimées
- S'assurer de la réception dans les sites des documents d'informations
- Réaliser le recensement des agents de la Direction se portant volontaires
- Transmettre la liste des agents volontaires au référent R.H. à sa demande

EN VEILLE SAISONNIERE:

- Participer aux exercices effectués
- Vérifier que les documents d'information soient diffusés de manière effective
- Vérifier que l'affichage d'information soit mis en place dans chaque établissement d'accueil des personnes en situation de précarité (C.A.J., C.H.R.S., C.H.U.H., ...)
- Vérifier que l'échange d'informations avec le SAMU SOCIAL et le 115 soit effectif

EN AVERTISSEMENT CHALEUR :

- Transmettre l'information aux personnels et aux prestataires
- S'assurer du renforcement de la diffusion de l'information préventive
- Préparer l'ouverture de tous les établissements en journée
- Contrôler la disponibilité effective des stocks
- Faire procéder sans délai au complément éventuel des stocks
- Informer la Direction Générale de tous dysfonctionnements et des mesures correctives prises.

EN ALERTE CANICULE :

- Faire mettre en œuvre les mesures décidées en cellule de crise
- Organiser hebdomadairement un point de situation avec ses services
- S'assurer que les mesures préventives soient régulièrement diffusées dans les sites d'accueil des personnes en situation de précarité
- Intensifier l'échange d'informations avec le SAMU SOCIAL et le 115
- Mettre à disposition dans les sites des locaux rafraichis et des bouteilles d'eau ou une fontaine à eau

EN MOBILISATION MAXIMALE :

- Renforcer les mesures prises au niveau précédent

FICHE ACTIONS N°9-1

SERVICE DES PRESTATIONS LEGALES

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE:

- Rappeler aux agents la possibilité d'être mobilisé en cas d'activation du Plan Canicule
- Diffusion des affiches et flyers
- Suite à la sollicitation du chargé de mission des Ressources Humaines, transmettre la liste des volontaires
- Suite à la sollicitation de la DISAD, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

EN VEILLE SAISONNIERE :

- Participer aux exercices effectués (simulation alerte),
- Informer les personnes âgées de l'existence du Registre des Personnes Fragiles Isolées et les sensibiliser aux mesures préventives,
- Diffusion des affiches et flyers.
- Information sur les lieux climatisés ou rafraichis,
- Information sur les bornes et fontaines d'eau potable gratuites.

EN AVERTISSEMENT CHALEUR :

- Transmettre l'information aux personnels,
- Action générale d'informations préventives mise en œuvre pour le niveau 1 (collectives et individuelles) renforcée.

EN ALERTE CANICULE (niveau 3) :

- Rappel des mesures de prévention des risques et d'information sur les bornes, fontaines d'eau potable gratuites et lieux climatisés,
- **Mobilisation du Pôle Enquêtes :**
Les enquêteurs sont plus particulièrement chargés des interventions auprès des personnes inscrites sur le Registre. Tous ont suivi une formation portant sur la procédure et les conseils à donner. **La responsable du service et son adjointe** coordonnent les interventions jusqu'à la fin de l'alerte.
- **Déclenchement de l'alerte :**
 - Une liste des personnes fragiles à suivre est adressée par le SAGE ainsi que la fiche de suivi individuel et la fiche statistique afin que la surveillance de ces personnes s'organise
 - Appel des enquêteurs pour évaluation téléphonique (un document précisant la liste des points à observer et à vérifier leur a, préalablement, été remis)
 - Visite à domicile si cela est nécessaire ou si la personne ne répond pas
 - Etablissement, pour chacune, de la fiche de suivi individuel qui sera mise à jour tout au long de l'alerte
- **Durant l'alerte :**
 - Appel des personnes à J+2 (phoning de surveillance),
 - Visites à domicile dans les 24 heures après appel, si nécessaire, puis appels répétitifs,
 - Nouvelle visite à domicile, toujours si nécessaire,
 - Contact du SAGE en cas de problème (envoi de la fiche signalément complétée).

Si besoin, les agents du pôle Aide Légale participent au dispositif.

EN MOBILISATION MAXIMALE :

- Rappel et renforcement des mesures prises au niveau précédent.

FICHE ACTIONS N°9-2

SERVICE SOCIAL SOLIDARITE

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE:

- Diffusion des affiches et flyers
- Suite à la sollicitation du chargé de mission des Ressources Humaines, transmettre la liste des volontaires
- Suite à la sollicitation de la DISAD, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

EN VEILLE SAISONNIERE :

- Diffusion des affiches et flyers
- Conseils et sensibilisation à destination du public
- Information sur les bornes, fontaines et lieux climatisés.

EN AVERTISSEMENT CHALEUR :

- Transmettre l'information aux agents
- Renforcement des consignes et mesures de vigilance,
- Orienter sur le Centre Accueil de Jour
- Rappel des informations sur les lieux climatisés ou rafraichis, les bornes et les fontaines d'eau potable gratuites

EN ALERTE CANICULE :

- Rappel des mesures de vigilance des niveaux précédents
- Distribution de bouteilles d'eau pour le public SDS le plus fragile
- Alerte de l'ensemble des agents sur le public le plus fragile et sur les signes de déshydratation

EN MOBILISATION MAXIMALE :

- Renforcement et rappel des niveaux précédents

FICHE ACTIONS N°9-3

CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE:

- Diffusion des affiches et flyers
- Suite à la sollicitation du chargé de mission des Ressources Humaines, transmettre la liste des volontaires
- Suite à la sollicitation de la DISAD, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

EN VEILLE SAISONNIERE :

- Diffusion des affiches et flyers
- Conseils et sensibilisation au niveau du public
- Information sur les bornes, fontaines d'eau potable gratuites et lieux climatisés
- Distribution de casquettes et crèmes solaires
- Attention portée par l'équipe médico-sociale sur le public le plus fragile et sur les signes de déshydratation

EN AVERTISSEMENT CHALEUR :

- Transmettre l'information aux agents
- Actions d'information préventives renforcées
- Information sur les lieux climatisés ou rafraichis, des bornes et des fontaines d'eau potable gratuites
- Distribution de casquettes et crèmes solaires
- Attention portée par l'équipe médico-sociale sur le public le plus fragile et sur les signes de déshydratation

EN ALERTE CANICULE :

- Rappel des mesures de prévention et d'information sur les lieux climatisés ou rafraichis, les bornes et les fontaines d'eau potable gratuites
- Distribution de bouteilles d'eau pour le public SDS le plus fragile
- Distribution de casquettes et crèmes solaires
- Alerte de l'ensemble des agents sur le public le plus fragile et sur les signes de déshydratation

EN MOBILISATION MAXIMALE :

- Rappel et renforcement des mesures prises aux niveaux précédents

FICHE ACTIONS N°9-4

CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE:

- Diffusion des affiches et flyers
- Suite à la sollicitation du chargé de mission, transmettre la liste des volontaires
- S'assurer des besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

EN VEILLE SAISONNIERE :

- Diffusion des affiches et flyers
- Orientation vers le Centre d'Accueil de Jour
- Conseils et sensibilisation du public sur les mesures préventives
- Information sur les bornes, fontaines d'eau potable gratuites et lieux climatisés.

EN AVERTISSEMENT CHALEUR :

- Transmettre l'information aux agents
- Orientation vers le Centre d'Accueil de Jour
- Actions d'informations renforcées.

EN ALERTE CANICULE :

- Orientation vers le Centre d'Accueil de Jour
- Rappel des mesures de présentation et d'information
- Distribution de bouteilles d'eau pour le public SDS

Le CHU est habilité en cas de déclenchement d'alerte canicule à accueillir si besoin en journée dans la salle climatisée, des adultes sans domicile stable.

EN MOBILISATION MAXIMALE :

- Rappel et renforcement des mesures prises aux niveaux précédents

FICHE ACTIONS N°9-5
CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION
SOCIALE
Concernant CHRS De Alberti, CHRS Mont Gros, CASF

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE:

- Diffusion des affiches et flyers
- Suite à la sollicitation du chargé de mission des Ressources Humaines, transmettre la liste des volontaires
- Suite à la sollicitation du DAF, transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics

EN VEILLE SAISONNIERE :

- Repérage des personnes à risque (isolées, sous protection juridique, souffrant d'addictions) et inscription sur le registre
- Information et sensibilisation du public aux mesures préventives
- Attention portée par l'équipe médico sociale sur le public le plus fragile et les signes de déshydratation
- Aide à la compréhension des messages pour les personnes présentant des difficultés linguistiques

EN AVERTISSEMENT CHALEUR :

- Transmettre l'information aux agents
- Renforcement des mesures de prévention et d'information
- Vigilance accrue quant aux problématiques de la population accueillie dans le service
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles.

EN ALERTE CANICULE :

- Rappel des consignes et renforcement des mesures du niveau précédent
- Distribution de bouteilles d'eau aux personnes les plus fragiles

EN MOBILISATION MAXIMALE :

- Rappel et renforcement des mesures du niveau précédent.

FICHE ACTIONS N°9-6

«PENSIONS DE FAMILLE»

Concerne : « LA GOUTTE DE LAIT », « LES GABIANS »

AVANT QUE LA VEILLE SAISONNIERE SOIT ACTIVEE :

- Diffusion des affiches et flyers
- Suite à la sollicitation du chargé de mission des Ressources Humaines, transmettre la liste des volontaires
- Transmettre les besoins en matériel de climatisation pour les bureaux, en bouteilles d'eau pour les publics au responsable désigné de la DISAD

EN VEILLE SAISONNIERE :

- Repérage des personnes à risque (isolées, sous protection juridique, souffrant d'addiction) avec inscription au Registre des Personnes Fragiles.
- Diffusion affiches et flyers
- Aide dans la compréhension des messages de prévention pour les personnes présentant des difficultés linguistiques
- **Diffusion de Conseils individuels :**
 - o Demander de vérifier le bon fonctionnement du réfrigérateur
 - o Ne pas sortir durant les périodes les plus chaudes
 - o Fermer les volets et rideaux
 - o Boire régulièrement
 - o Ne pas consommer d'alcool et des boissons très sucrées
 - o Prendre des douches et bains régulièrement

EN AVERTISSEMENT CHALEUR :

- Informer les Agents
- Renforcement des mesures d'information et de prévention

EN ALERTE CANICULE :

- Renforcement des mesures et consignes

EN MOBILISATION MAXIMALE :

- Renforcement des mesures et consignes

IV – 2. FICHES ACTIONS DE LA VILLE

Directeurs d'établissements, de centres de loisirs et
vacances,
C.S.L. - ANIMANICE.

**FICHE ACTION
N°1**

Vérifier la fonctionnalité ou installation de stores, volets, climatisation de l'établissement.

Affichage des recommandations canicule à l'entrée des établissements

Affichage d'informations dans les structures ou centres accueillant les jeunes.

Etudier les possibilités de limiter les entrées de chaleur dans les salles.

Disposer d'au moins un thermomètre par salle.

Vérifier la fonctionnalité du réseau d'adduction d'eau potable et le fonctionnement des douches

Contrôler les modalités de distribution de boissons fraîches

Veiller aux conditions de stockage des aliments.

Application des recommandations par le personnel

Sensibilisation des éducateurs à cette problématique

Mise à l'ombre des enfants - Eviter les expositions prolongées au soleil

Port de chapeaux ou casquettes

Arrosage des cours

Brumisateurs dans les cours ou sous les préaux

Inciter les jeunes à application de crèmes solaires

CATEGORIE ANIMATION ET LOISIRS

Vérifier la fonctionnalité ou installation de stores, volets, climatisation de l'établissement.

Etudier les possibilités de limiter les entrées de chaleur dans les salles.

Disposer d'au moins un thermomètre par salle.

Sensibiliser les professionnels au contact des jeunes aux risques encourus lors de canicule, au repérage des troubles pouvant survenir, aux mesures de prévention et de signalement à mettre en œuvre.

Affichage d'informations dans les salles de classes et cantine.

Veillez aux conditions de stockage des aliments (cantine).

Sensibiliser le personnel à la problématique canicule

Faire boire de l'eau régulièrement aux jeunes enfants et même en l'absence de demande.

Afficher les recommandations canicule à l'entrée des établissements

Mise à l'ombre des enfants

Port de chapeaux ou casquettes si exposition au soleil mais éviter de sortir lors des pics de chaleur

Arrosage des cours

Mise en dortoir climatisé des enfants en bas âge

Proposer des bains fréquents dans la journée (avec une eau à 1° ou 2° C en dessous de la température corporelle)

A savoir

Durant ces périodes de forte chaleur, il faut respecter ces consignes qui permettent de diminuer le risque de déshydratation et d'améliorer le confort des enfants.

En cas de nausée, de vomissements, de diarrhée, de fièvre, de refus persistant de boire, de crampes, de maux de tête, il faut avertir les parents pour qu'ils contactent leur médecin.

Il faut suivre les principes suivants pour ces enfants :

Prévoir les boissons en permanence durant toute la journée et faire boire systématiquement de l'eau avant même une demande de l'enfant ou la sensation de soif

Respect des suppléments sodés prescrits par le médecin

Pas d'effort intense, pas d'activité sportive durant cette période

Concernant les sorties et les déplacements :

Horaires : en dehors des heures d'ensoleillement autant que possible,

Lieux : privilégier les espaces rafraîchis (idéalement 5°C en dessous de la température ambiante) ou en permanence ombragés et frais (pas sous des verrières),

Protection solaire : porter des vêtements amples, légers, de couleur claire, couvrant les parties exposées de la peau, avec un chapeau large, utiliser abondamment de la crème solaire (écran total ou indice de protection élevé),

Proposer si possible des douches ou des bains fréquents (avec une eau à 2 °C en dessous de la température corporelle)

Concernant l'habitation

Durant la journée

Protéger les façades, fenêtres exposées au soleil : fermer les volets, stores.

Rendre les surfaces opaques ou réfléchissantes (coller éventuellement des couvertures de survie).

Maintenir les fenêtres fermées si la température extérieure est supérieure à la température intérieure.

Déshabiller l'enfant, laisser les nourrissons en simple couche à l'intérieur.

Penser à mouiller les vêtements, pulvériser de l'eau sur le visage et les parties découvertes du corps avec un brumisateuse ou un aérosol d'eau.

Ne jamais laisser un enfant dans un espace restreint fermé (pièce, voiture).

Les ventilateurs n'augmentent le rafraîchissement que si la peau est humidifiée.

Durant la soirée

Provoquer des courants d'air quand la température à l'extérieur est plus basse qu'à l'intérieur du lieu de vie.

Responsables de stades et structures « outdoor » (à l'exception des piscines)

**FICHE ACTION
N°5**

Sur le plan architectural

- Etudier les conditions d'ensoleillement de la structure.
- Vérifier la fonctionnalité des stores, volets, climatisation de l'établissement s'il en dispose.
- Etudier et vérifier la fonctionnalité des vestiaires, douches.
- Etudier les possibilités de limiter les entrées de chaleur dans les salles.
- Mettre en place des thermomètres pour mesurer la température ambiante.
- Disposer d'au moins un thermomètre par salle.
- Contrôler les modalités de mise à disposition de boissons fraîches.
- Vérifier la fonctionnalité du réseau d'adduction d'eau potable et le fonctionnement des douches.
- Afficher les recommandations aux sportifs sur les panneaux ad hoc.
- Contrôler les modalités de distribution de boissons fraîches.
- Vérifier les possibilités de fermeture efficace de l'accès aux installations
- Afficher les recommandations aux sportifs sur les panneaux ad hoc

CATEGORIE SPORT

Etudier l'ensoleillement de la structure et les possibilités de créer des zones d'ombre.

Etudier et vérifier la fonctionnalité des vestiaires, douches.

Mettre en place des thermomètres dans les structures.

Contrôler les modalités de mise à disposition de boissons fraîches.

Affichage des recommandations canicule à l'entrée des établissements

Sensibilisation du personnel à cette problématique

Application des recommandations par le personnel

Mise à l'ombre des enfants et port de chapeaux ou casquettes

Arrosage des cours

Mise en dortoir climatisé des enfants

Brumisateurs ou aspersion dans les cours ou sous les préaux

Application de crèmes solaires

Adaptation des activités au climat :

- Dans tous les établissements municipaux d'accueil de la petite enfance, la lutte contre les chaleurs d'été est réalisée d'une manière ludique auprès des jeunes enfants, en leur proposant, pendant les 2 mois d'été, des activités autour de l'eau : baignade, pataugeoire, jeux d'eau, ...
- Aucun enfant ne sort dans les jardins s'il n'est équipé de la parfaite panoplie du petit baigneur : casquette ou chapeau mouillés, lunettes de soleil, crème solaire, chaussures en plastique.
- Les jeux extérieurs sont organisés en dehors des horaires de fortes chaleurs pendant lesquels ils sont gardés à l'intérieur des bâtiments rafraichis.

Incitation à un fort apport hydrique :

- Proposer à l'enfant de boire de l'eau au moins toutes les heures durant la journée, en lui donnant de l'eau fraîche, au biberon ou au verre selon son âge, sans attendre qu'il manifeste sa soif
- La nuit, lui proposer de l'eau fraîche à boire au moment des réveils
- Privilégier les fruits frais (pastèques, melon, fraises, pêches) ou en compotes, et les légumes verts (courgettes et concombres)
- Proposer des yaourts ou fromages blancs sauf contre indication
- L'alimentation estivale tient compte également de ces chaleurs par un apport important de fruits et légumes frais. L'hydratation est à son maximum : chaque enfant peut boire dès qu'il en manifeste l'envie et les auxiliaires de puériculture sont là pour veiller sur les bébés : biberon à volonté !

IV – 3. FICHES MOYENS

- 1. Accueil séquentiel des Etablissements**
- 2. Recensement des lieux climatisés privés**
- 3. Recensement des lieux climatisés publics**
- 4. Recensement des zones d'aspersion des jardins et fontaines à eau**
- 5. Recensement des fontaines desservies en eau potable**
- 6. Liste des écoles climatisées**
- 7. Liste des accueils de loisirs été 2017**

1. ACCUEIL SEQUENTIEL DES ETABLISSEMENTS

PLAN CANICULE 2017

**ACCUEIL SEQUENTIEL DANS LES PIECES RAFRAICHIES
DES E.H.P.A.D. DU C.C.A.S.**

SITES		ADRESSES	TELEPHONES	SURFACES CLIMATISEES*	CAPACITES D'ACCUEIL**	REMARQUES
EST	E.H.P.A.D. DES ANCIENS COMBATTANTS	51, Rue des orangers	04 93 89 41 06	450 m2	35 personnes	Salon et salle à manger au 1 ^{er} étage
	E.H.P.A.D. FORNERO MENEÏ	4, rue Sorgentino	04 93 89 10 40	165 m2	17 personnes	Salon et salle à manger au RDC + 1 salon au 1 ^{er} étage + 1 salle animation au 2 ^{ème} étage
NORD	E.H.P.A.D. GROSSO	5/7 avenue Ferrix	04 93 84 63 56	120 m2	11 personnes	Salle à manger et salon au RDC
	E.H.P.A.D. VALROSE	44, avenue Brancolar	04 93 83 57 07	200 m ²	19 personnes	Capacité limitée par l'effectif maximal déclaré (70 personnes – 51 résidents)
SOUS-TOTAL 1 - E.H.P.A.D.					82 Personnes	

* *Surfaces climatisées totales des établissements, y compris pour les résidents.*

** *Nombre de personnes pouvant être accueillies en plus des résidents.*

PLAN CANICULE 2017

ACCUEIL SEQUENTIEL DANS LES PIECES RAFRAICHIES DES ESPACES SOCIAUX ET ETABLISSEMENTS DU C.C.A.S.

SITES		ADRESSES	TELEPHONES	JOURS OUVERTURES	HEURES OUVERTURES	FONTAINES A EAU	SURFACES CLIMATISEES*	CAPACITES D'ACCUEIL**	TYPE DE PUBLIC HABITUEL	REMARQUES
EST	CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR XV° CORPS	14 avenue du XV° Corps	04 97 13 30 52	Du lundi au jeudi Le vendredi	08h30 – 16h45 08h30-15h30	oui	100 m2	80 personnes	Personnes sans domicile	Foyer salle de restauration au RDC
	Logement Foyer ST JEAN D'ANGÉLY	4, Rue Maryse Carlin	04 92 12 53 61	Du lundi au jeudi Le vendredi	08h30 – 17h00 08h30-15h45		177 m2	70 Personnes	Personnes âgées	Restaurant et salle d'activités au 1 ^{er} étage
	M.S.P. « Le Village »	Villa l'écuyer – chemin Val ariane	04 93 27 03 54	Du lundi au vendredi	Lundi 14h-19h Mardi, jeudi, vendredi 09h- 19h Mercredi 09h- 18h		170 m2	75 Personnes	Personnes âgées et familles avec enfants	Salles d'activités au RDC et au sous-sol <i>(La totalité de la structure sera réquisitionnée en cas d'alerte canicule)</i>
OUEST	ESPACE SOCIAL FABRON	2bis, avenue du petit Fabron	04 97 11 40 64	Du lundi au jeudi Le vendredi	08h30 – 17h00 08h30-15h45		44m2	25 Personnes	Personnes âgées	Salle polyvalente du 3 ^{ème} étage
SOUS-TOTAL 2 - ESPACES SOCIAUX ET ÉTABLISSEMENTS EST ET OUEST								250 Personnes		

* *Surfaces climatisées totales des établissements, y compris pour les résidents.*

** *Nombre de personnes pouvant être accueillies en plus des résidents.*

SITES	ADRESSES	TELEPHONES	JOURS OUVERTURE	HEURES OUVERTURE	FONTAINES A EAU	SURFACES CLIMATISEES *	CAPACITES D'ACCUEIL **	TYPE DE PUBLIC HABITUEL	REMARQUES	
	CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR « ALZHEIMER » «	2 bis avenue des Orangers	04 92 10 18 94	Du lundi au jeudi Le vendredi	08h30 – 17h00 08h30 – 15h45		60 m2	28 Personnes	Personnes âgées	1 salon au RDC et 1 salon au 1 ^{er} étage
	CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE POUR HOMMES	33-35 rue Trachel	04 89 98 20 19	Toute la semaine et le week-end	Jour et nuit		130 m2	90 Personnes	Personnes sans domicile	Réfectoire + salle d'activités au RDC
NORD	Logement Foyer GAMBETTA	141, boulevard Gambetta	04 93 97 11 88	Du lundi au jeudi Le vendredi	08h30 – 17h00 08h30-15h45		115 m2	58 Personnes	Personnes âgées	Restaurant + salle d'activités au 1 ^{er} étage
	Logement Foyer ST BARTHELEMY	64, avenue Cyrille Besset	04 93 52 63 77	Du lundi au jeudi Le vendredi	08h30 – 17h00 08h30-15h45		285 m2	120 Personnes	Personnes âgées	Restaurant + salle d'activités au 1 ^{er} étage
SOUS-TOTAL 3 - ESPACES SOCIAUX ET ETABLISSEMENTS CENTRE ET NORD							315 Personnes			

* *Surfaces climatisées pouvant accueillir du public.*

***les chiffres annoncés inclus les usagers habituels pour chaque structure.*

CAPACITE TOTALE D'ACCUEIL DES ETABLISSEMENTS DU C.C.A.S. : 647 Personnes

2. RECENSEMENT DES SITES CLIMATISÉS PRIVÉS

POUR SE RAFRAICHIR : LISTE NON LIMITATIVE SITES CLIMATISES PRIVES DE NICE

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	TYPLOGIE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE
CENTRE	CŒUR DE VILLE	OFFICE TOURISME	08.92.70.74.07	TOURISME	5 Promenade des Anglais	lundi au samedi de 8h à 20h dimanche de 9h à 19h
CENTRE	CENTRE OUEST	CASINO	04.93.97.76.00	CENTRE COMMERCIAL	45 bis bd Gambetta	lundi au samedi de 8h30 à 20h
CENTRE	CENTRE OUEST	INTERMARCHE	04.92.15.23.15	CENTRE COMMERCIAL	9, Bd Gambetta	lundi au samedi de 8h30 à 20h30
CENTRE	CENTRE EST TROIS COLLINES	MONOPRIX	04.93.53.50.10	CENTRE COMMERCIAL	8, avenue de Flirey	lundi au samedi de 8h30 à 20h30 dimanche de 8h30 à 12h45
CENTRE	EST LITTORAL	MONOPRIX	04.93.55.52.50	CENTRE COMMERCIAL	3, place Garibaldi	lundi au samedi de 8h30 à 21h30 dimanche même horaire
CENTRE	CENTRE EST TROIS COLLINES	NICE ETOILE	04.92.17.38.17	CENTRE COMMERCIAL	30, avenue Jean MEDECIN	lundi au samedi de 10h à 20h dimanche de 9h à 11 h
CENTRE	CENTRE EST TROIS COLLINES	CASINO	04.92.47.84.00	CENTRE COMMERCIAL	2 rue Deudon	lundi au samedi de 8h30 à 20h30 dimanche de 9h à 13h

POUR SE RAFRAICHIR : LISTE NON LIMITATIVE SITES CLIMATISES PRIVES DE NICE

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	TYPLOGIE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE
CENTRE	CENTRE EST TROIS COLLINES	CENTRE INFORMATION JEUNESSE	04.93.80.93.93	BUREAU	19, rue Gioffredo	Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h à 18h Mercredi de 10h à 18h
CENTRE	CENTRE EST TROIS COLLINES	DARTY	08.92.01.10.10.	CENTRE COMMERCIAL	28, avenue Notre Dame	Du lundi au samedi de 10h00 à 19h30
CENTRE	CŒUR DE VILLE	CINEMA VARIETES	04.93.87.74.97	CINEMA	5, boulevard Victor Hugo	tous les jours
CENTRE	CENTRE EST TROIS COLLINES	FNAC	08.25.02.00.20	CENTRE COMMERCIAL	44 Av Jean Médecin	lundi au samedi de 10h à 19h30
CENTRE	CENTRE EST TROIS COLLINES	GALERIES LAFAYETTE	04.92.00.23.20	CENTRE COMMERCIAL	6, avenue Jean Médecin	lundi au samedi de 10h à 21h
CENTRE	CENTRE EST TROIS COLLINES	H ET M	08.10.65.54.53	CENTRE COMMERCIAL	54, Av Jean Médecin	lundi au samedi de 10h à 20h dimanche de 11h à 19h
CENTRE	CŒUR DE VILLE	PATHE MASSENA	08.92.69.66.96	CINEMA	31, avenue Jean Médecin	Tous les jours

POUR SE RAFRAICHIR : LISTE NON LIMITATIVE SITES CLIMATISES PRIVES DE NICE

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	TYPOLOGIE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE
CENTRE	CENTRE EST TROIS COLLINES	PATHE PARIS	08.92.69.66.96	CINEMA	54, avenue Jean Médecin	Tous les jours
CENTRE	CENTRE EST TROIS COLLINES	PRIVAT SORBONNE	04.93.13.77.88	LIBRAIRIE	35, rue Hôtel des Postes	lundi au samedi de 10h à 19h
CENTRE	CŒUR DE VILLE	RIALTO	04.93.88.08.41	CINEMA	4, rue de Rivoli	Tous les jours
CENTRE	CENTRE EST TROIS COLLINES	CARREFOUR EXPRESS	04.93.85.07.99	CENTRE COMMERCIAL	15 bis rue Gioffredo	lundi au samedi de 8h à 21h dimanche de 9h à 13h
EST	RIVES DU PAILLON	Carrefour Market	08.99.70.22.76	CENTRE COMMERCIAL	23, Bd de l'Ariane	lundi au samedi de 9h à 19h30
EST	CŒUR DE PAILLON	LECLERC PONT MICHEL	04.97.12.69.50	CENTRE COMMERCIAL	170, route de Turin	lundi au samedi de 8h30 à 20h dimanche de 8h30 à 13h
EST	CŒUR DU PAILLON	INTERMARCHE	04.93.26.35.15	CENTRE COMMERCIAL	53, Av Denis Séméria	lundi au samedi de 8h30 à 20h dimanche de 9h à 13h

POUR SE RAFRAICHIR : LISTE NON LIMITATIVE SITES CLIMATISES PRIVES DE NICE

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	TYPLOGIE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE
EST	EST LITTORAL	INTERMARCHE	04.97.09.87.00	CENTRE COMMERCIAL	9, Bd Lech Walésa	lundi au samedi de 8h30 à 12h et dimanche de 8h30 à 13h
EST	CŒUR DU PAILLON	INTERMARCHE	04.93.26.35.15	CENTRE COMMERCIAL	45, Bd Pierre SEMARD	lundi au samedi de 8h30 à 20h dimanche de 8h30 à 13h
EST	EST LITTORAL	NICE TNL CARREFOUR	04.92.17.74.79	CENTRE COMMERCIAL	15, Bd Louis Delfino	lundi au samedi de 8h30 à 22h
EST	CŒUR DU PAILLON	CHEZ PINO	04.93.56.77.33	RESTAURANT	56, Bd Virgile Barel	lundi au samedi de 5h à 17h fermeture le dimanche
NORD	COLLINES NICOISES	CARREFOUR MARKET	04.93.86.84.94	CENTRE COMMERCIAL	71, Av Pessicart	lundi au samedi de 8h à 20h30
NORD	CENTRE EST TROIS COLLINES	PICARD SURGELES	04.92.09.05.20	CENTRE COMMERCIAL	53, Av de Brancolar	lundi au samedi de 9h à 19h30 dimanche de 9h à 12h45
NORD	NORD CENTRE NICE	CARREFOUR MARKET	04.92.07.81.90	CENTRE COMMERCIAL	63, Bd Gorbella	lundi / vendredi / samedi de 8h30 à 21h mardi / mercredi / jeudi de 8h30 à 20h30 dimanche 8h30 12h30

POUR SE RAFRAICHIR : LISTE NON LIMITATIVE SITES CLIMATISES PRIVES DE NICE

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	TYPOLOGIE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE
NORD	NORD CENTRE NICE	FORECO / SPAR	04.93.72.05.75	CENTRE COMMERCIAL	126 Bd de Cessole	lundi au samedi de 8h à 20h dimanche de 7h à 12h30
NORD	NORD CENTRE NICE	MONOPRIX	04.93.84.40.51	CENTRE COMMERCIAL	18 Bd Gorbella	lundi au samedi de 8h30 à 21h dimanche de 8h45 à 13h
NORD	NORD CENTRE NICE	MISTRAL BRICOLAGE	04.92.09.10.91	CENTRE COMMERCIAL	24 Bd Gorbella	lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h15 à 19h
NORD	COLLINES NICOISES	SUPERMARCHE CASINO	04.92.07.87.70	CENTRE COMMERCIAL	6, place Fontaine du Temple	lundi au samedi de 8h30 à 20h dimanche de 9h à 12h30
NORD	CŒUR DE VILLE	U EXPRESS	04.92.07.04.85	SUPERETTE	106 Avenue Henri Dunant	lundi au dimanche de 8h30 à 20h
NORD	CŒUR DE VILLE	CENTRE SOCIAL LA RUCHE	04.93.82.40.42	ASSOCIATION	5 rue Trachel	mardi au samedi de 10h à 12h et 14h-19h30 (sauf le jeudi matin) pendant les vacances scolaires lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h30 (sauf le jeudi après-midi)

POUR SE RAFRAICHIR : LISTE NON LIMITATIVE SITES CLIMATISES PRIVES DE NICE

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	TYPOLOGIE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE
NORD	CŒUR DE VILLE	INTERMARCHE	04.93.87.88.66	CENTRE COMMERCIAL	18 rue Clément Roassal	lundi au samedi de 8h30 à 20h
OUEST	PLAINE DE VAR	CARREFOUR	04.93.18.62.79	CENTRE COMMERCIAL	606, route de Grenoble	lundi au samedi de 8h30 à 20h30 dimanche de 8h30 à 12h30
OUEST	OUEST LITTORAL ET COTEAUX	CARREFOUR MARKET	04.92.29.45.10	CENTRE COMMERCIAL	258 avenue de la Californie	lundi au samedi 8h30 à 20h30 et dimanche 8h30 à 12h 30
OUEST	PLAINE DU VAR	FLY	04.93.18.10.88	CENTRE COMMERCIAL	St Isidore Av Auguste Verola	lundi au samedi de 10h à 19h
OUEST	PLAINE DU VAR	PATHE LINGOSTIERE	08.92.69.66.96	CINEMA	604, route de Grenoble	Tous les jours
OUEST	CENTRE OUEST	LEADER PRICE	04.93.37.06.41	CENTRE COMMERCIAL	1 Bd de la Madeleine	lundi au samedi de 8h30 à 20h30 dimanche 9h à 12h30
OUEST	COLLINES NICOISES	SPAR	04.93.44.14.37	SUPERETTE	191 Bld de la Madeleine	lundi au samedi de 7h à 19h30 dimanche de 8h à 12h30

POUR SE RAFRAICHIR : LISTE NON LIMITATIVE SITES CLIMATISES PRIVES DE NICE

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	TYPLOGIE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE
OUEST	PLAINE DU VAR	LECLERC	04.93.29.90.83	CENTRE COMMERCIAL	Saint Isidore Avenue Gustave Eiffel	lundi au samedi de 9h à 20h30
OUEST	PLAINE DU VAR	LEROY MERLIN	04.93.29.83.83	CENTRE COMMERCIAL	642, route de Grenoble	lundi au samedi de 8h à 20h30
OUEST	PLAINE DU VAR	METRO NICE	04.93.71.67.08	CENTRE COMMERCIAL	606 Route de Grenoble	lundi au vendredi 5h30 à 20h le samedi de 6h à 18h
OUEST	CENTRE OUEST	SUPER U ROCAZUR	04.92.15.90.00	CENTRE COMMERCIAL	85 Bd Madeleine	lundi au samedi de 8h30 à 20h dimanche 9h à 12h
OUEST	OUEST LITTORAL	SUPERMARCHE CASINO	04.92.29.89.00	CENTRE COMMERCIAL	2 Bd René Cassin	lundi au samedi de 8h30 à 20h30 dimanche de 9h à 12h30
OUEST	OUEST LITTORAL	U EXPRESS	04.93.83.09.97	CENTRE COMMERCIAL	57 Av Sainte Marguerite	lundi au samedi de 8h30 à 20h dimanche de 9h à 13h

3. RECENSEMENT DES SITES CLIMATISÉS PUBLICS

3.1 RECENSEMENT DES SITES CULTUELS

LISTE NON LIMITATIVE DES SITES CULTUELS DE NICE

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VDN	SITES FRAIS	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
CENTRE	CENTRE EST TROIS COLLINES	EGLISE NOTRE DAME AUXILIATRICE	04.93.85.94.60 04 93 62 00 07 06 25 10 03 23 06 78 41 53 09	36 place Don BOSCO	lundi au dimanche de 9h00 à 18h00 JUILLET - AOUT mêmes horaires	900p
CENTRE	EST LITTORAL	EGLISE ST F. DE PAULE	04.92.17.41.00	9 rue St François De Paule	lundi au samedi de 7h40 à 12h30 et de 14h30 à 19h15 JUILLET - AOUT mêmes horaires	450p
CENTRE	EST LITTORAL	EGLISE DU JESUS	06.38.40.55.87	Rue Droite	lundi au dimanche de 9h à 22h JUILLET - AOUT mêmes horaires	200p
CENTRE	EST LITTORAL	EGLISE ST AUGUSTIN	04.93.92.60.45	Place ST Augustin	du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h dimanche de 9h30 à 12h00 fermé en AOUT	250p
CENTRE	EST LITTORAL	EGLISE STE RITA CASCIA	04.93.62.13.62	1 rue de la Poissonnerie	lundi au dimanche de 7h30 à 12h et de 14h30 à 18h30 JUILLET - AOUT mêmes horaires	150p
CENTRE	EST-LITTORAL	CATHEDRALE STE REPARATE	04.93.92.79.10	3 Place Rossetti	mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 18h00, samedi 9h à 12h00 et de 14h à 19h30 dimanche 9h à 13h et de 15h à 18h JUILLET - AOUT mêmes horaires	400p
CENTRE	CENTRE OUEST	EGLISE ANGLICANE	04.93.87.19.83	11 rue de la Buffa	Tous les jours de 8h à 20h JUILLET - AOUT mêmes horaires	400p

CENTRE	CENTRE EST ET TROIS COLLINES	EGLISE ORTHODOXE GRECQUE ST. SPYRIDON	04.93.85.21.16	2 av Désambrois	Eglise fermée pour travaux. La date de réouverture n'est pas fixée pour l'instant	100p
CENTRE	CENTRE OUEST	EGLISE NOTRE DAME	04.93.88.73.63	37 av Jean Médecin	lundi au dimanche de 8h30 à 12h et 14h30 à 19h JUILLET - AOUT mêmes horaires	700p
CENTRE	CENTRE OUEST	EGLISE PROTESTANTE UNIE DE FRANCE	04.93.82.15.76	21 Bd Victor Hugo	Secrétariat ouvert du lundi au jeudi de 14h à 18h et le vendredi de 14h à 17h30 Ouvre le dimanche à 10h15 (messe) Ouvre occasionnellement en juillet et août (mais peut ouvrir en cas de canicule)	300p
CENTRE	CENTRE OUEST	EGLISE SACRE CŒUR	04.93.87.38.67	22, rue de France	Du lundi au dimanche de 8h à 19h JUILLET - AOUT mêmes horaires	600p
CENTRE	CENTRE EST ET TROIS COLLINES	EGLISE ST JEAN BAPTISTE	04.93.85.35.63	2 rue Alfred mortier	Tous les jours de 9h à 11h30 et de 15h à 17h30	250p
CENTRE	CENTRE OUEST	EGLISE ST PIERRE D'ARENE	04.93.88.20.31	52 Rue Buffa	lundi au dimanche de 8h à 20h JUILLET - AOUT mêmes horaires	500p
EST	EST LITTORAL	EGLISE SAINT JOSEPH	04.93.89.07.84	21 rue Smolett	Ouverte sans interruption de 8h45 à 19h30 inclus samedi et dimanche JUILLET- AOUT mêmes horaires	500p
EST	CŒUR DE PAILLON	EGLISE SAINT ROCH	04.92.00.07.25	Place Saint Roch	lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h fermé le Vendredi et samedi après-midi JUILLET- AOUT ouvert le matin	300p

EST	EST LITTORAL	NOTRE DAME DU PORT	04.93.89.53.05	8 place Ile de Beauté	lundi au samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h JUILLET - AOUT fermée	300p
NORD	COLLINES NICOISES	EGLISE SAINT PAUL	04.93.97.22.32	26 Av Pessicart	lundi au samedi de 9h30 à 11h45 et de 14h30 à 18h JUILLET - AOUT mêmes horaires	450p
NORD	CENTRE OUEST	EGLISE SAINT PHILIPPE	04.93.97.06.54	40 Av Estienne d'Orves	lundi, mardi, jeudi, vendredi 9h30/ 11h30 et 16h/18h, Fermée le mercredi après-midi. JUILLET ouvert le matin, AOUT fermée	130p
NORD	CENTRE EST ET TROIS COLLINES	EGLISE DU VALLON DES FLEURS	06.07.52.65.68 M. Chapelier	164 Av.H. Dunant	Sous l'église un local ouvert en JUILLET - AOUT téléphoner pour ouverture en cas d'alerte au 06.07.52.65.68	100p
NORD	CENTRE EST ET TROIS COLLINES	NOTRE DAME VALLON DES FLEURS	04.93.81.00.04 06.07.52.65.68	164 Av Henry Dunant	samedi de 16h30 à 18h JUILLET - AOUT mêmes horaires	150p
NORD	NORD CENTRE NICE	SAINTE BARTHELEMY	04.93.84.48.45 06.24.73.42.17 Didier M.	11 montée Claire Virenque	lundi au dimanche de 7h à 18h JUILLET - AOUT mêmes horaires	300p
NORD	NORD CENTRE NICE	EGLISE JEANNE D'ARC	04.93.84.54.60	11 rue Grammont	Tous les jours 8h00-12h00 et 14h00-18h30	600p
NORD	COLLINES NICOISES	EGLISE SAINT JEAN L'EVANGELISTE	04.93.84.88.60	Bld Comte de Falicon	lundi au vendredi 9h à 11h30 et de 15h à 17h30 samedi le 9h à 11h30 AOUT mêmes horaires	400p
NORD	CŒUR DE VILLE	EGLISE ST ETIENNE	04.93.88.96.42	32 rue Vernier	lundi au samedi de 8h30 à 11h30 et de 15h à 18h JUILLET - AOUT le matin	600p

OUEST	PLAINE DU VAR	EGLISE SAINT ISIDORE	04.93.29.83.21	Quartier Saint Isidore	lundi au samedi de 8h à 14h JUILLET - AOUT mêmes horaires	100p
OUEST	OUEST LITTORAL ET COTEAUX	EGLISE SAINT ANTOINE GINESTIERE	04.93.86.52.47	Chemin du Mascon		
OUEST	OUEST LITTORAL ET COTEAUX	EGLISE SAINT ROMAN DE BELLET	04.93.37.84.11 MARYSE FAMTINO	Place Louis Martin		
OUEST	PLAINES ET COTEAUX	EGLISE SAINTE MONIQUE	04.93.83.58.72	33, boulevard Paul Montel	lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h fermée le dimanche	
OUEST	CŒUR DE VILLE	NOTRE DAME DE LOURDES	04.93.83.12.87 04.93.21.68.17	9 Bd. René Cassin	Tous les jours de 10h à 11h30 JUILLET - AOUT mêmes horaires	100p
OUEST	OUEST LITTORAL ET COTEAUX	SAINT MARC	04.93.83.56.42	180 Bd Napoléon III	lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h samedi et dimanche le matin JUILLET - AOUT mêmes horaires	520p
OUEST	OUEST LITTORAL ET COTEAUX	SAINTE HELENE	04.93.86.52.85	142 Av de la Californie	du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 15h30 à 19h samedi et dimanche matin JUILLET - AOUT mêmes horaires	200p
OUEST	OUEST LITTORAL ET COTEAUX	SAINTE THERESE	04.93.97.03.08	8 Av Joseph Revelli	du mardi au vendredi de 10h00 à 12h et de 15h00 à 18h samedi et dimanche le matin JUILLET- AOUT mêmes horaires	90p
EST	RIVES DU PAILLON	EGLISE ST PIERRES D'ARIANE	04.93.54.96.59	Rue Pierre Séguran		

3.2 RECENSEMENT DES PISCINES ET PATINOIRES

POUR SE RAFRAICHIR : LISTE DES PISCINES et PATINOIRE MAIRIE DE NICE								
SECTEUR géographique CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITE	TELEPHONE	TYPE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE d'ETE	SURFACE (en m²)	CAPACITE personnes
CENTRE	EST LITTORAL	Saint François	04.92.29.46.56	2 bassins couverts	Place Saint François	Fermée à compter du 26 juin. Ré ouverture le 4 septembre.	250	498
EST	RIVES DU PAILLON	Ariane	04.93.54.94.30	1 bassin couvert	26 rue Ghiglionda de Sainte Agathe	Ouverte au public du Lundi au Samedi 8h à 14h en juillet et août. Fermeture estivale du 21/06/17 au 27/06/17	250	259
EST	CENTRE EST TROIS COLLINES	Jean Bouin	04.97.13.49.54 04.97.13.27.18	2 bassins couverts	Palais des Sports Jean Bouin- 2 avenue Jean Allègre	Lundi/mercredi/vendredi et samedi : 11h-18h. Mardi et jeudi 11h-21h. . Fermée le 14 juillet Fermeture estivale du 25/07/17 au 24/08/17	1050 et 168	280 places assises en gradins + 210 places debout
EST	CENTRE EST TROIS COLLINES	Jean Bouin	04.97.13.49.54 04.97.13.27.18	patinoire	Palais des Sports Jean Bouin- 2 avenue Jean Allègre	Vacances scolaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h, le mercredi de 14h à 16h30, le samedi de 14h à 17h30 et de 22h à 1h00, le dimanche de 9h30 à 12h30 et de 15h à 18h. Fermeture estivale du 24/07/17 au 15/08/17 inclus	1800	932 places assises en gradins + 275 places debout
EST	CŒUR DU PAILLON	Saint Roch	04.97.00.13.20	1 bassin couvert ou découvert	17, boulevard pierre sénard	Vacances d'été: du lundi au samedi de 10h30 à 18h. Fermeture estivale du 03/07/17 au 09/07/17	250	259
NORD	COLLINES NICOISES	Falicon	04.92.07.86.90	2 bassins couverts ou découverts	13 boulevard Comte de Falicon	Lundi et vendredi de 07h00 à 18h00- Mardi, mercredi, jeudi et samedi de 09h00 à 18h00. Fermeture estivale du 03/07/17 au 09/07/17	72	592
			04.92.07.86.90	2 bassins couverts ou découverts			500 + 72	
NORD	COLLINES NICOISES	Fernand Anelli (ex le Piol)	04.93.96.92.07	1 bassin extérieur + 1 bassin couvert	36 avenue Paul Arène	A compter du samedi 26 juin : du lundi au Samedi 9h30 à 18h et le dimanche de 8h à 14h. Fermée le 3 septembre.	500 +140	199
OUEST	CENTRE OUEST	Jean Médecin	04.93.86.24.01	2 bassins couverts	178 rue de France	Ouverte du lundi au samedi de 10h30 à 18h tout l'été. Fermeture estivale du 21/08/17 au 27/08/17	375 +120	500
OUEST	PLAINE DU VAR	SAINTE AUGUSTIN	04.92.29.36.50	1 bassin couvert ou découvert	Rue de la Santoline	Vacances d'été: Lundi, mardi, jeudi, et vendredi de 10h30 à 18h et le mercredi et le samedi de 9h à 15h. Fermeture estivale du 26/06/17 au 03/07/17	250	259

3.3 RECENSEMENT DES SITES CLIMATISES MAIRIE DE NICE ET CCAS

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
CENTRE	CENTRE EST TROIS COLLINES	C.C.A.S.CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR	04.93.62.80.91	14, avenue du XV° Corps	lundi au vendredi de 9h à 16h Week-end, jours fériés : accueil au 33, rue Trachel (locaux accueil de nuit, climatisés)	300m²/ 200p
CENTRE	CENTRE EST TROIS COLLINES	DIRECTION EDUCATION MAIRIE	04.97.13.27.15	24, Bld de Cimiez	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	1460 m² salle spectacle
CENTRE	CENTRE EST TROIS COLLINES	MAIRIE ANNEXE TROIS COLLINES	04.92.15.45.10	14, avenue du Monastère	lundi au vendredi de 8h30 à 17h fermeture estivale : août 2016	40m²
CENTRE	RIVES DU PAILLON	MUSEE ARCHEOLOGIQUE	04.93.81.59.57	160, avenue des arènes de Cimiez	de 10h à 18h tous les jours sauf le mardi	
CENTRE	RIVES DU PAILLON	MUSEE MATISSE	04.93.81.08.08	164, avenue des Arènes de Cimiez	de 10h à 18h tous les jours sauf le mardi	
CENTRE	CENTRE EST TROIS COLLINES	PALAIS SPORTS JEAN BOUIN-PATINOIRE	04.97.13.49.54 04.97.13.49.57	Esplanade de Lattre de TASSIGNY	Vacances scolaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h, le mercredi de 14h à 16h30, le samedi de 14h à 17h30 et de 22h à 1h00, le dimanche de 9h30 à 12h30 et de 15h à 18h Fermeture estivale du 24/07/17 au 15/08/17 inclus	
CENTRE	EST LITTORAL	BIBLIOTHEQUE DE MAEYER	04.93.89.09.46	5 rue de Mayer	Mardi : de 13h30 à 18h Mercredi : 10h à 12h et de 13h30 à 18h samedi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h Fermeture le samedi 29 juillet au soir réouverture le mardi 29 août Ouverture uniquement en juillet le mercredi (05, 12, 19 et 26) et le samedi (01, 08, 22 et 29)	50p



POUR SE RAFRAICHIR : LISTE NON LIMITATIVE DE SITES CLIMATISES MAIRIE DE NICE



SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
CENTRE	EST LITTORAL	CENTRE ANIMANICE TERRA AMATA	04.93.89.29 48	23, boulevard Carnot	lundi au vendredi de 8h30 à 21h30 fermé en juillet et août	60m2
CENTRE	EST LITTORAL	MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE	04.97.13.31.51	1, Place Pierre Gautier	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45 samedi de 9h à 13h	
CENTRE	EST LITTORAL	GALERIE DE LA MARINE	04.93.91.92.90	59, Quai des Etats-Unis	10h à 18h tous les jours sauf le lundi	200m2
CENTRE	EST LITTORAL	GALERIE PONCHETTES	04.93.62.31.24	77, Quai des Etats Unis	10h à 18h tous les jours sauf le lundi	
CENTRE	EST LITTORAL	CYBER ESPACE	04.93.80.07.48	4, rue Ste Réparate	10h à 18h du mardi au samedi	
CENTRE	EST LITTORAL	MAIRIE ANNEXE PORT REPUBLIQUE	04.97.13.22.50	12, rue Scaliéro	lundi au vendredi 8h30 à 17h	20p
CENTRE	EST LITTORAL	MAIRIE PRINCIPALE	04.97.13.21.83 04.97.13.47.38	5, rue Hôtel de Ville	lundi au vendredi de 8h30 à 17h samedi 8h30 à 12h30	

POUR SE RAFRAICHIR : LISTE NON LIMITATIVE DE SITES CLIMATISES MAIRIE DE NICE



SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
CENTRE	EST LITTORAL	MUSEE HISTOIRE NATURELLE	04.97.13.46.80	60 bis, boulevard Risso	de 10h à 18h tous les jours sauf le lundi	20 p
CENTRE	EST LITTORAL	MUSEE TERRA AMATA	04.93.55.59.93	25, boulevard Carnot	de 10h à 18h tous les jours sauf le lundi et le mardi	100 p
CENTRE	EST LITTORAL	BIBLIOTHEQUE TERRA AMATA	04.97.12.13.07	1, corniche André de Joly	lundi / mardi / jeudi / vendredi de 13h30 à 18h mercredi de 10h à 12h et 13h30 à 18h fermé du 10 juillet (soir) au 30 août	
CENTRE	CENTRE EST ET TROIS COLLINES	PALAIS EXPOSITIONS	04.93.92.83.00 04.93.92.83.74	1, Esplanade Kennedy	en fonction des manifestations	17.000 m2
CENTRE	CENTRE EST ET TROIS COLLINES	PALAIS ACROPOLIS	04.93.92.83.00 04.93.92.83.74	1, Esplanade Kennedy	9h à 12h30 et 14h à 17h30	21.000 m2
CENTRE	EST LITTORAL	PALAIS LASCARIS	04.93.62.72.40	15, rue Droite	10h à 18h tous les jours sauf le Mardi	770m ²
CENTRE	EST LITTORAL	ETAT CIVIL MAIRIE DE NICE		rue alexandre Mari		
CENTRE	EST LITTORAL	RESTAURANT MUNICIPAL RIQUIER		23 bis boulevard de Riquier 06300	réservé au personnel municipal aux heures habituelles des repas	1er étage 50P



POUR SE RAFRAICHIR : LISTE NON LIMITATIVE DE SITES CLIMATISES MAIRIE DE NICE



SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
CENTRE	CENTRE OUEST	TERRITOIRE 4 – CENTRE OUEST	04.97.13.22.00	21, rue d'Angleterre	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	20 places
CENTRE	CENTRE EST ET TROIS COLLINES	DIRECTION de L'ACTION SOCIALE et du HANDICAP	04.97.13.27.01	6, rue Tonduti de l'Escarène	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	
CENTRE	CENTRE EST ET TROIS COLLINES	DIRECTION DE LA FAMILLE	04.97.13.39.88	6, rue Tonduti de l'Escarène	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	
CENTRE	CENTRE NORD	MAISON DE L'ENVIRONNEMENT	04.97.07.24.60	31 Rue Castellane	mardi au vendredi de 9h à 18h samedi 9h-13h	
CENTRE	CENTRE EST ET TROIS COLLINES	DIRECTION ADJOINTE ENVIRONNEMENT	04.97.13.26.78 04.97.13.36.06	22, Boulevard Dubouchage 59, rue Beaumont	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	
CENTRE	CENTRE NORD	MAIRIE ANNEXE THIOLE	04.97.13.41.02	32, avenue Malausséna	lundi au vendredi 8h30-17h samedi 8h30-12h30	38 personnes - complet
CENTRE	CENTRE NORD	BIBLIOTHEQUE RAOUL MILLE	04.97.13.54.28 04.97.13.54.29	33 avenue Malausséna	mardi / mercredi de 10h à 18h jeudi / vendredi de 14h à 18h samedi de 10h à 18h juillet : mardi au samedi de 13h à 18h	335 personnes

POUR SE RAFRAICHIR : LISTE NON LIMITATIVE DE SITES CLIMATISES MAIRIE DE NICE



SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
CENTRE	CENTRE EST ET TROIS COLLINES	BIBLIOTHEQUE LOUIS NUCERA	04.97.13.48.00	3, place Yves KLEIN 06000 NICE	mardi et mercredi 10h à 19h jeudi et vendredi 14h à 19h samedi 10h à 18h dimanche 13h à 18h Pas de fermeture en été, hormis le 14 juillet (fête nationale). juillet et août : mardi au samedi 13h à 18h	900
CENTRE	CENTRE EST ET TROIS COLLINES	MAISON PARENTS ENFANTS	04.92.47.65.80	3, rue Gallean	lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (le mardi 13h30-18h00) vendredi de 9h à 12h30	
CENTRE	CENTRE OUEST	MUSEE MASSENA	04.93.91.19.10	65, rue de France et 35 promenade des Anglais	10h à 18h tous les jours sauf le mardi	300 p
CENTRE	CENTRE EST ET TROIS COLLINES	THEATRE PHOTOGRAPHIE ET IMAGE	04.97.13.42.20	27, boulevard Dubouchage	10h à 18h tous les jours sauf le lundi	150 p
POUR SE RAFRAICHIR : LISTE NON LIMITATIVE DE SITES CLIMATISES MAIRIE DE NICE						
SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL

CENTRE	CENTRE EST ET TROIS COLLINES	BIBLIOTHEQUE ROMAIN GARY	04.97.13.36.75	21 bis boulevard Dubouchage	Fermée à partir du 30 juin pour 6 mois	150 personnes
CENTRE	CENTRE EST ET TROIS COLLINES	CARREFOUR SANTÉ PERSONNES AGEES ET PERSONNES A MOBILITE REDUITE CCAS	04.92.26.16.50	2, Rue Raspail	lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 15h45	34 m2
CENTRE	CENTRE OUEST	CENTRE ANIMANICE NOTRE DAME	04 97 14 83 80	18, rue D'Angleterre	lundi au vendredi 9h – 20h samedi 9h – 12h juillet : 9h-14h/17h-20h août : 9h-12h/17h-20h	
EST	CŒUR DU PAILLON	CENTRE ANIMANICE BON VOYAGE	04.92.00.75.60	2, Pont René Coty 06300	lundi au vendredi 8h30 à 22h samedi 9h à 12h fermé en août	
EST	RIVES DU PAILLON	ESPACE MULTI- SERVICES	04.89.98.25.25	183, avenue Maréchal Lyautey 06300	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	
EST	RIVES DU PAILLON	ANIMANICE DJANGO REINHARDT	04.97.00.12.20	19, chemin du château Saint Pierre 06300	lundi au vendredi de 8h à 21h15 samedi de 8h à 19h (sous réserve)	700p
EST	RIVES DU PAILLON	MAIRIE ANNEXE L'ARIANE	04.92.00.59.70	54, rue Anatole de Monzie	lundi au vendredi de 8h30 à 17h	80m2
POUR SE RAFRAICHIR : LISTE NON LIMITATIVE DE SITES CLIMATISES MAIRIE DE NICE						
SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL

EST	RIVES DU PAILLON	MAIRIE ANNEXE PASTEUR	04.92.47.61.40	1, Voie Romaine 06000	lundi au vendredi de 8h30 à 17h	100m2
EST	RIVES DU PAILLON	THEATRE LINO VENTURA	04.97.00.10.70	168, boulevard de l'Ariane 06300	lundi au vendredi de 8h à 18h	
EST	RIVES DU PAILLON	BIBLIOTHEQUE CAMILLE CLAUDEL	04.97.13.49.30 04.97.13.49.31 04.97.13.49.32	12 rue Maurice Maccario	lundi / jeudi / vendredi de 13h30 à 18h mardi de 10h à 12h et de 13h à 18h mercredi de 10h à 18h Fermeture le jeudi 13 juillet au soir Réouverture le lundi 28 août	178 personnes
EST	CŒUR DU PAILLON	BIBLIOTHEQUE ST ROCH	04 .97.12.12.83	14 rue Acchiardi de St Léger	mardi / jeudi / vendredi de 13h30 à 18h mercredi de 10h à 12h et 13h30 à 18h samedi de 10h à 12h et 13h à 16h fermeture le samedi 29 juillet au soir réouverture le mardi 29 août	80 places
EST	RIVES DU PAILLON	TERRITOIRE RIVES DU PAILLON	04.97.08.22.00	11 chemin des Chênes Blancs	Du lundi au jeudi : 8 h 30 – 17 h Le vendredi : 8 h 30 – 15 h 45	
EST	RIVES DU PAILLON	MAISON DES SENIORS PASTEUR		Rue Antonia Augusta		
POUR SE RAFRAICHIR : LISTE NON LIMITATIVE DE SITES CLIMATISES MAIRIE DE NICE						
SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
EST	CŒUR DU PAILLON	FOYER LOGEMENT ST Jean D'ANGELY pour personnes âgées et PERSONNES A MOBILITE REDUITE	04.92.12.53.85	4, Rue Maryse CARLIN	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	74 p

EST	CŒUR DU PAILLON	MAIRIE ANNEXE ST ROCH	04.97.08.21.90	52, av Denis Séméria	lundi au vendredi 8h30 à 17h	10 à 15p
NORD	CENTRE EST ET TROIS COLLINES	BIBLIOTHEQUE de CIMIEZ	04 93 53 89 67 ou 68 ou 64	AnimaNice 49 avenue de la MARNE 06100 NICE	lundi / mardi / jeudi / vendredi : 13h30 à 18h mercredi 10h à 12h et 13h30 à 18h Fermé du lundi 3 Août au vendredi 31 Août inclus	50
NORD	CENTRE EST ET TROIS COLLINES	CENTRE ANIMANICE CIMIEZ	04.93.53.85.95 04.93.53.47.78	49, avenue de la Marne	lundi au vendredi de 8h30 à 21h samedi 9h à 17h jusqu'à fin juin fermé du 1 ^{er} au 31 Août	50p
POUR SE RAFRAICHIR : LISTE NON LIMITATIVE DE SITES CLIMATISES MAIRIE DE NICE						
SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
NORD	CENTRE EST ET TROIS COLLINES	CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL	04.97.13.50.00 info@crr-nice.org	127, avenue de Brancolar 06364 Nice Cedex 5	Le public est accueilli du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30 et le samedi de 8h30 à 17h00. Le hall d'entrée sera ouvert au public pendant l'académie d'été du 8juillet au 29 août. Fermé du 15 au 28 août	505p
NORD	CENTRE EST ET TROIS COLLINES	CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL	04.97.13.50.00 info@crr-nice.org	127, avenue de Brancolar 06364 Nice Cedex 4	Le public est accueilli du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30 et le samedi de 8h30 à 17h00. Le hall d'entrée sera ouvert au public pendant l'académie d'été du 8juillet au 29 août. Fermé du 15 au 28 août	280p

EST	RIVES DU PAILLON	BIBLIOTHEQUE de l'ARIANE-LEONARD DE VINCI	04.97.13.49.60	20, chemin du Château St Pierre	lundi / mardi / jeudi / vendredi de 13h30 à 18h mercredi de 10h à 18h	50p
NORD	CENTRE NORD	BIBLIOTHEQUE FONTAINE DU TEMPLE ou du RAY	04 92 07 85 77 Direction 04.97.13.48.00	2, Place Fontaine du Temple 06100 NICE	mardi / jeudi / vendredi de 13h30 à 18h mercredi de 10h à 12h et 13h30 à 18h samedi de 10h à 12h et 13h à 16h fermeture le samedi 29 juillet au soir, réouverture le mardi 29 août	50
NORD	CENTRE NORD	CENTRE ANIMANICE GORBELLA	04 92 07 86 50	63, boulevard Gorbella	lundi au vendredi de 8h à 14h et 17h à 21h (20h le samedi et dimanche)	800 p-salles climatisées : restaurant + salle de spectacle
POUR SE RAFRAICHIR : LISTE NON LIMITATIVE DE SITES CLIMATISES MAIRIE DE NICE						
SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
NORD	CENTRE NORD	CENTRE SOCIAL LA RUCHE	04.93.82.40.42	5 rue Trachel	lundi au vendredi de 10h à 12h et 15h à 19h (mardi et samedi 9h à 12h et 13h30 à 19h et le jeudi fermé à 16h) fermé à partir du 15 août	50p
NORD	CENTRE NORD	CENTRE ANIMANICE VALLON DES FLEURS	04.97.11.87. 60	164, avenue Henry Dunant	lundi au vendredi de 8h à 14h et 17h à 21h samedi de 9h à 12h et 17h à 20h fermé en août	50p

NORD	CENTRE NORD	FOYER LOGEMENT SAINT BARTHELEMY et PERSONNES A MOBILITE REDUITE C.C.A.S.	04.92.07.56.90	64, Avenue Cyrille Besset	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	5 salles de petite capacité (30 personnes) 185 m2 au total
NORD	COLLINES NICOISES	FORUM NICE NORD	04.93.84.24.37	10, bd Comte de Falicon	lundi au dimanche de 8h00 à 20h00	1 salle de 70 m²
NORD	CENTRE NORD	MAIOUN DE QUARTIER		9, avenue Ernest Lairolle	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	Rattachée au Territoire en 2009
NORD	CENTRE NORD	MAISON DES ASSOCIATIONS	04.97.13.49.20 04.92.17.37.71 (Mme TOUCAN)	9, avenue Ernest Lairolle	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	
POUR SE RAFRAICHIR : LISTE NON LIMITATIVE DE SITES CLIMATISES MAIRIE DE NICE						
SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
NORD	COLLINES NICOISES	MAISON DES ASSOCIATIONS	04.97.13.49.20 Mme LABORTE	54, avenue du Ray	lundi au samedi de 9h à 18 h juillet / août de 9h à 17h fermé du 15/07 au 15/08	20 p
NORD	CENTRE NORD	MAISON DES ASSOCIATIONS	04.97.13.49.20	5 avenue Claude Gimelle	lundi au vendredi de 9h à 21h samedi de 10h à 13h et 14h à 18h	

NORD	CENTRE NORD	MAIRIE ANNEXE LE RAY	04.92.07.85.60	Place Fontaine du Temple	lundi au vendredi de 8h30 à 17h	
NORD	CENTRE NORD	POLE DE PROXIMITE NORD CENTRE NICE	04.92.07.92.10	2 place Fontaine du Temple	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	40 m2
NORD	CENTRE NORD	MAISON ENVIRONNEMENT	04.97.07.24.60	31, av Castellane	du mardi au vendredi 9h à 18h samedi 9h à 13h	
NORD	COLLINES NICOISES	POLICE MUNICIPALE	04.92.07.84.60	15 avenue Cernuschi	lundi au vendredi de 8h30 à 17h	20 m2
NORD	CENTRE NORD	Centre de Supervision Urbain (C.S.U)	04.93.53.53.53	5/7 place Général de Gaulle	lundi au dimanche 24 heures / 24 (pas d'accueil au public)	
POUR SE RAFRAICHIR : LISTE NON LIMITATIVE DE SITES CLIMATISES MAIRIE DE NICE						
SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
OUEST	OUEST LITTORAL ET COTEAUX	CENTRE ANIMANICE DE CAUCADE	04.92.29.71.20	111, avenue Sainte Marguerite	juillet et août du lundi au vendredi 8h à 14h et 17h à 21h samedi et dimanche 8h à 12h et 17h à 20h	

OUEST	OUEST LITTORAL ET COTEAUX	CENTRE ANIMANICE LA VALLIERE	04.93.21.51.40	47 rue Auguste Pégurier	lundi au vendredi de 10h30 à 18h fermé en août	218 m2 /70 p
OUEST	PLAINE DU VAR	CENTRE ANIMANICE ST AUGUSTIN	04.92.29.46.56	114, route de Grenoble 06200	lundi au vendredi 8h à 14h et 17h à 21h samedi et dimanche 8h à 12h et 17h à 20h	
OUEST	PLAINE DU VAR	DIACOSMIE	04.92.29.32.93	264, route de Grenoble 06200	lundi au samedi de 8h à 18h	
OUEST	PLAINE DU VAR	TERRITOIRE PLAINE DU VAR	04.97.25.49.10	103 boulevard René Cassin	lundi au jeudi 8h30 à 17h00 vendredi de 8h30 à 15h45	

POUR SE RAFRAICHIR : LISTE NON LIMITATIVE DE SITES CLIMATISES MAIRIE DE NICE

SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
OUEST	PLAINE DU VAR	BIBLIOTHEQUE ALAIN LEFEUVRE -LES MOULINS	04 92 29 61 00 ou 03 ou 04 ou 07	30, boulevard Paul Montel 06200 NICE	mardi / jeudi / vendredi de 13h30 à 18H mercredi de 10h à 12h et 13h30 à 18h samedi de 10h à 12h et 13h à 16h fermeture le samedi 22 juillet au soir, réouverture le mardi 29 août Pas de climatisation	80
OUEST	PLAINE DU VAR	DIRECTION ESPACES VERTS	04.97.25.49.00	20, chemin des Arboras 06200	lundi au jeudi 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	

OUEST	PLAINE DU VAR	LOCAL ESPACES VERTS	04.97.25.49.07	22 chemin des Arboras	lundi au vendredi 6h à 13h30	
OUEST	PLAINE DU VAR	MAIRIE ANNEXE ST AUGUSTIN	04.93.18.52.00	75 boulevard Paul Montel	lundi au vendredi de 8h30 à 17h	
OUEST	PLAINE DU VAR	MAISON DU PROJET		39 rue des Mahonias		
OUEST	PLAINE DU VAR	PALAIS NIKAIA	04.92.29.31.29 04.92.29.31.13 04.92.29.31.97	163, route de Grenoble 06200	du lundi au vendredi de 9h à 18h (jours de spectacle 24h / 24) gestion privée	Mini 5000 personnes sur gradins
POUR SE RAFRAICHIR : LISTE NON LIMITATIVE DE SITES CLIMATISES MAIRIE DE NICE						
SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
OUEST	PLAINE DU VAR	PARC PHOENIX SALLE LINE	04.92.29.77.00	405, Promenade des Anglais 06200	lundi au dimanche 9h30 à 19h30 (fermeture caisse 18h30)	293places
OUEST	PLAINE DU VAR	RESTAURANT MUNICIPAL MAULNIER		270 route de Grenoble 06200	réservé au personnel municipal aux heures habituelles des repas	70 places
OUEST	OUEST LITTORAL ET COTEAUX	MAIRIE ANNEXE SAINT ROMAN DE BELLET	04.93.37.79.60.	Place de Vignerons - 712 route de BELLET	mardi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h	

OUEST	COLLINES NICOISES	FOYER LOGEMENT GAMBETTA pour 85 personnes âgées et PERSONNES A MOBILITE REDUITE C.C.A.S.	04.93.97.11.98	141, Bd Gambetta 06000	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	5 à 7 places
OUEST	CENTRE OUEST	MAIRIE ANNEXE MAGNAN	04.97.13.46.00 04.97.13.41.40	118, rue de France 06000	lundi au vendredi de 8h30 à 17h	10 à 15 places

	POUR SE RAFRAICHIR : LISTE NON LIMITATIVE DE SITES CLIMATISES MAIRIE DE NICE					
SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
OUEST	CENTRE OUEST	BIBLIOTHEQUE MAGNAN	04 93 96 51 99	31 rue Louis de COPPET 06000 NICE	lundi / mardi / jeudi / vendredi de 13h30 à 18h mercredi de 10h à 12h et 13h30 à 18h fermeture le vendredi 21 juillet au soir, réouverture le lundi 28 août	40
OUEST	CENTRE OUEST	MUSEE CHERET	04.92.15.28.28	33, avenue des Baumettes	10h à 18h tous les jours sauf le lundi	50p
OUEST	OUEST LITTORAL ET COTEAUX	ARCHIVES MUNICIPALES PALAIS DE MARBRE	04.93.86.77.44	7, avenue de Fabron	lundi au vendredi de 8h30 à 17h45	17 p

OUEST	OUEST LITTORAL ET COTEAUX	BIBLIOTHEQUE de CAUCADE	04 93 72 87 20 ou 21 ou 22 ou 23	31 Boulevard du SOUVENIR Français 06200 NICE	mardi / jeudi / vendredi de 13h30 à 18h mercredi de 10h à 12h et 13h30 à 18h samedi de 10h à 12h et 13h à 16h fermeture le samedi 29 juillet au soir, réouverture le mardi 29 août Pas de climatisation	70
OUEST	OUEST LITTORAL ET COTEAUX	CENTRE ANIMANICE FABRON	04.93.21.17.25	235, avenue de la Lanterne	lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 14h à 20h fermé en août	160 ou 185m ²
OUEST	COLLINES NICOISES	CENTRE ANIMANICE MADELEINE	04.92.15.25.10	280 boulevard de la Madeleine	12h à 19h (20h le lundi et vendredi) fermé en août	complet
	POUR SE RAFRAICHIR : LISTE NON LIMITATIVE DE SITES CLIMATISES MAIRIE DE NICE					
SECTEUR GEOGRAPHIQUE CCAS	TERRITOIRES VILLE DE NICE	SITES CLIMATISES	TELEPHONE	ADRESSE	HEURES ET JOURS D'OUVERTURE	SURFACE OU CAPACITE D'ACCUEIL
OUEST	CENTRE OUEST	TERRITOIRE OUEST LITTORAL ET COTEAUX	04.92.15.25.80	3, rue Joseph Révelli	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	
OUEST	CENTRE OUEST	ESPACE MAGNAN	04.93.86.28.75	31, rue Louis de Coppet	lundi au vendredi de 9h à 22h samedi de 9h à 13h30	3 000 m ²
OUEST	CENTRE OUEST	ESPACE SOCIAL FABRON PERSONNES AGEES ET PERSONNES A MOBILITE REDUITE	04.97.11.40.50	2 Bis, Avenue du Petit Fabron	lundi au jeudi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45	112 p

OUEST	OUEST LITTORAL ET COTEAUX	MAIRIE ANNEXE CAUCADE	04.93.18.51.72	55, av Ste Marguerite	lundi au vendredi de 8h30 à 17h	50 m2
NORD	COLLINES NICOISES	CENTRE ANIMANICE LAS PLANAS	04.92.09.50.89	1, rue Fabre	lundi au vendredi de 8h30 à 18h fermé en août	

4. RECENSEMENT DES ZONES D'ASPERSION DES JARDINS ET FONTAINES A EAU

	 C.C.A.S. VILLE DE NICE	ZONES D'ASPERSION DES JARDINS	
TERRITOIRES	SECTEUR géographique C.C.A.S.	NOM DU JARDIN	ADRESSE
1- PLAINE DU VAR	OUEST	JARDIN DES ISCLES	233 avenue Sainte Marguerite
1- PLAINE DU VAR	OUEST	JARDIN KIRCHNER	Bd. René CASSIN
2-OUEST LITTORAL ET COTEAUX	OUEST	PARC CAROL DE ROUMANIE	Avenue de Fabron/avenue Val Marie
2-OUEST LITTORAL ET COTEAUX	OUEST	JARDIN DES FUSILLES de ST JULIEN DU VERDON	Bd. Du souvenir des Français/Bd Napoléon III
3-COLLINES NICOISES	OUEST	JARDIN JEAN GABIN	211 Boulevard de la Madeleine
3-COLLINES NICOISES	NORD	JARDIN TOTTI	Entre n° 121 et n°141 Boulevard de Cessole (Pataugeoire.)
4-CENTRE OUEST	CENTRE	SQUARE RAIMU	Bd. Tzarewitch/rue Cluvier
4-CENTRE OUEST	CENTRE	PROMENADE DU PAILLON (coulée verte de la place Masséna au jardin Albert 1er)	Promenade du Paillon

5-CENTRE NORD	NORD	JARDIN Maurice MOUCHAN	70 Bd Gorbella
5-CENTRE NORD	NORD	JARDIN DORGELES	Avenue St Lambert/avenue Romain Rolland
5-CENTRE NORD	NORD	JARDIN HENRI FABRE	Rue Jean Henri Fabre
6-CENTRE EST TROIS COLLINES	NORD	JARDIN CARPEAUX- (CHAMBRUN)	Avenue Georges Sand/avenue Châteaubriand
6-CENTRE EST TROIS COLLINES	CENTRE	PROMENADE DU PAILLON (coulée verte du MAMAC à la place Masséna)	Promenade du Paillon
6-CENTRE EST TROIS COLLINES	CENTRE	JARDIN WILSON	Place Wilson
6-CENTRE EST TROIS COLLINES	CENTRE	VILLA PARADISO	24 Boulevard de Cimiez
7-RIVES DU PAILLON	CENTRE	JARDIN BELLANDA	10 Avenue Bellanda / traverse Monte CROCE
7-RIVES DU PAILLON	EST	JARDIN GENERAL LECUYER	Avenue Emile Ripert/chemin du vallon de l'Ariane
8-CŒUR DU PAILLON	EST	JARDIN CARESSA	Rue Humbert Ricolfi/ruelle St Roch
9-EST LITTORAL	EST	PARC CASTEL DES 2 ROIS	34 avenue du Mont Alban

5. RECENSEMENT DES FONTAINES DESSERVIES EN EAU POTABLE



	Sites	Adresses
T ₁	SQUARE MARCEL KIRCHNER	BD RENE CASSIN EN FACE DU N° 30
T ₁	FONTAINE	CHEMIN DU BARON
T ₁	FONTAINE	LES CAPPAN
T ₁	JARDIN DES ISCLES	AV. SAINTE MARGUERITE N° 233
T ₁	JARDIN AUGUSTE VEROLA	AV. AUGUSTE VEROLA/VOIE D'ACCES ECOLE SAINT ISIDORE
T ₁	PLACE MUSSO	PLACE CHANOINE CESAR MUSSO
T ₂	JARDIN AUGUSTE PEGURIER	RUE AUGUSTE PEGURIER
T ₂	JARDIN DE LA BATTERIE DU CIMETIERE RUSSE	RUE RAOUL DUFY N° 57
T ₂	BORNE FONTAINE	PLACE ST MARTIN
T ₂	JARDIN BOTANIQUE	CORNICHE FLEURIE N° 78
T ₂	JARDIN BOTANIQUE	CORNICHE FLEURIE N° 78
T ₂	PARC CAROL DE ROUMANIE	AV. DE FABRON/AV. VAL MARIE
T ₂	JARDIN LOUIS MACCAGNO	BD CARLONE/BD EDOUARD HERRIOT
T ₂	LOU JARDIN DE GUSTA	PLACE LAURENT REVELAT/AVENUE DE BELLET N° 203
T ₂	FONTAINE	PLACE FIGHIERA
T ₂	JARDIN DES FUSILLES DE SAINT JULIEN DU VERDON	BD DU SOUVENIR FRANÇAIS/BD NAPOLEON III
T ₂	SQUARE DES PLATEAUX FLEURIS	AV. SAINTE MARGUERITE N° 126
T ₂	BORNE FONTAINE	PLACE DE L EGLISE SAINT ANTOINE DE GINESTIERE
T ₃	VASQUE BETON	ROUTE SAINT PIERRE DE FERIC N° 110
T ₃	JARDIN WILLAM ET CATHERINE BOOTH	ROUTE DE PESSICART N° 168
T ₃	SQUARE CHANOINE ROBERT HENRI BARBE	AV. DE LA VALLIERE/RUE LOUIS ROUBAUDI
T ₃	JARDIN COMTE DE FALICON NOUVEAU	VOIES RESIDENCES DES OLIVIERS/BD COMTE DE FALICON
T ₃	BORNE FONTAINE	JEAN BERHA N° 40

T3	JARDIN RUE JEAN HENRI FABRE	RUE JEAN HENRI FABRE N° 1
T3	MAISONS DES ASSOCIATIONS DU RAY	AV. DU RAY N° 54
T3	JARDIN TOTTI (ex. Cessole)	BD DE CESSOLE ENTRE LE N° 121 ET 141
T3	JARDIN JEAN GABIN	BD DE LA MADELEINE N°211
T3	JARDIN JOTTE LATOUCHE	BD DE LA MADELEINE N°200
T3	FONTAINE BLEUE	AV. PAUL ARENE N° 19
T3	SQUARE DAUDET	AV. PAUL ARENE/RUE ROGER MARTIN DU GARD/RUE HANOTAUX
T4	JARDIN DE LA LEGION D HONNEUR	PROMENADE DES ANGLAIS/RUE DE RIVOLI
T4	JARDIN ALSACE LORRAINE	BD GAMBETTA/BD VICTOR HUGO/RUE KOSMA
T4	JARDIN ALSACE LORRAINE	BD GAMBETTA/BD VICTOR HUGO/RUE KOSMA
T4	JARDIN WILSON	PLACE WILSON
T4	SQUARE GENERAL MARSHALL	PLACE MARSHALL
T4	SQUARE RICHARD WAGNER	RUE PAUL DEROULEDE N° 32
T4	BORNE FONTAINE	BD DE LA MADELEINE N° 54
T4	JARDIN ADOLPHE LIONS	BD DE LA MADELEINE N° 118
T4	SQUARE RAIMU	BD TZAREWITCH/RUE CLUVIER
T4	FONTAINE	SQUARE FERRIE
T4	SQUARE PRIMEROSE	AV. PRIMEROSE FACE AU N° 25
T4	PROMENADE DU PAILLON	N°7 à côté de la brumisation
T4	PROMENADE DU PAILLON	N°8 à côté de l'Arc de VENET
T4	PROMENADE DU PAILLON	N°9 à côté des Trois Grasses
T4	PROMENADE DU PAILLON	N°10 à côté du Kiosque à musique
T4	PROMENADE DU PAILLON	N°11 entre le Théâtre de Verdure et fontaine des Tritons
T5	JARDIN ROLAND DORGELES	AV. SAINT LAMERT/AV. ROMAIN ROLLAND
T5	PARC DES HOIRS DE CESSOLE	BD DE CESSOLE N° 40 et AV. DE CASTELLANE N° 31
T5	PARC DES HOIRS DE CESSOLE	BD DE CESSOLE N° 40 et AV. DE CASTELLANE N° 31
T5	SQUARE DOYEN LEPINE	AV. DOYEN JEAN LEPINE
T5	SQUARE BARONS DE BERRE	BD DE CESSOLE/ AV. CYRILLE BESSET
T5	SQUARE JEAN BAPTISTE CARPEAUX	AV. GEORGES SAND/AV. CHATEAUBRIAND

T5	SQUARE JEAN BAPTISTE CARPEAUX	AV. GEORGES SAND/AV. CHATEAUBRIAND
T5	JARDIN DE LA PLACE DU GENERAL GOIRAN	BD DE CESSOLE/AV. SAINT SYLVESTRE
T5	BORNE FONTAINE	AV. SAINT SYLVESTRE N° 26
T5	JARDIN MAURICE MOUCHAN	BD GORBELLA/AV. DU RAY/PLACE FONTAINE DU TEMPLE
T5	BORNE FONTAINE	AV. HENRY DUNANT
T5	JARDIN DE LA VILLA THIOLE	AV. MALAUSSENA N° 34
T5	SQUARE COLONEL JEANPIERRE	RUE TRACHEL
T6	AIRE SAINT MICHEL	CHEMIN CHATEAURENARD
T6	CANAL DE GAIRAUT	CHEMIN DU CANAL DE GAIRAUT côté rimiez
T6	CANAL DE GAIRAUT	CHEMIN DU CANAL DE GAIRAUT côté Gairaut
T6	FONTAINE	AV. DOCTEUR MORIEZ (pour animaux)
T6	JARDIN WILSON	PLACE WILSON
T6	SQUARE GENERAL MARSHALL	PLACE MARSHALL
T6	BORNE FONTAINE	RUE ASSALIT N° 17
T6	JARDIN DE LA VILLA PARADISO	BD DE CIMIEZ N° 24
T6	JARDIN DE LA VILLA PARADISO	BD DE CIMIEZ N° 24
T6	JARDIN DE LA VILLA RATTI	AV. RATTI/AV. DES ARENES DE CIMIEZ
T6	JARDIN DE LA VILLA RATTI	AV. RATTI/AV. DES ARENES DE CIMIEZ
T6	BORNE FONTAINE	PLACE DU COMMANDANT GEROME
T6	PROMENADE DU PAILLON	N°1 en face du Quartier Latin
T6	PROMENADE DU PAILLON	N°2 en face du Lycée MASSENA
T6	PROMENADE DU PAILLON	N°3 en face du « Grain de Café »
T6	PROMENADE DU PAILLON	N°4 en face HSBC
T6	PROMENADE DU PAILLON	N°5 en face du « Félix Faure »
T6	PROMENADE DU PAILLON	N°6 à côté du Miroir d'eau
T7	FONTAINE	AV. DU MONASTERE N°18
T7	JARDIN JEAN LIPPMANN	RUE MAURICE MACCARIO/AV. DE LA VOIE ROMAINE
T7	JARDIN DES LISERONS	IMPASSE DES LISERONS N° 11
T7	PARC GENERAL LECUYER	AV. EMILE RIPERT/CHEMIN DU VALLON DE L ARIANE

T7	JARDIN BELLANDA	AV. BELLANDA N° 10
T7	PARC DE LA VILLA DES ARENES DE CIMIEZ	AV. DES ARENES DE CIMIEZ/AV. DU MONASTERE DE CIMEZ
T7	FONTAINE A BOUTON POUSSOIR	PLACE DU MONASTERE DE CIMIEZ
T7	BORNE FONTAINE	CHEMIN DE LA TOUR DE L'ARIANE
T7	PARC A FOURRAGE	ROUTE DE TURIN EN FACE DU N°216
T8	JARDIN CHARLES CARESSA	RUE HUMBERT RICOLFI/RUELLE SAINT ROCH
T8	JARDIN DU CENTRE ADMINISTRATIF SAINT ROCH	RUE FORNERO MENEI N° 15
T8	JARDIN GENARI/BRILLE	BD LOUIS BRAILLE/RUE LOUIS GENARI
T8	JARDIN JEAN GILETTA	BD PIERRE SEMARD/RUE PIE FRANCOIS TOESCA
T8	JARDIN DI MASSO	RUE DE ROQUEBILLIERE
T8	FONTAINE	PLACE ST ROCH
T8	JARDIN RUE DE LA GENDARMERIE	RUE DE LA GENDARMERIE N° 15
T8	JARDIN LOUIS PIN	AV. MARECHAL LYAUTEY N° 43
T8	JARDIN DOCTEUR CHARLES PASCHETTA	PLACE PASCHETTA/AV. LYAUTEY/BD PASTEUR
T8	JARDIN ROUTE DE TURIN	ROUTE DE TURIN N° 149
T8	JARDIN SAINT CHARLES	RUE ESCOFFIER
T9	JARDIN THEODORE DE BANVILLE	BD FRANCK PILATTE N° 33
T9	PARC VIGIER	BD FRANCK PILATTE N° 21
T9	BORNE FONTAINE	QUAI RAUBA CAPEU
T9	PLACE GAUTIER	PLACE PIERRE GAUTIER
T9	PARC DU CHATEAU	ALLEE FERNAND BENOIT
T9	FONTAINE	ALLEE FRANCOIS ARAGON
T9	BORNE FONTAINE	PLATEAU DU CHATEAU
T9	FONTAINE	ALLEE DE LA FONTAINE AUX OISEAUX
T9	FONTAINE BARONNE DE NIEVELT	PARC DU CHATEAU
T9	PARC DU CHATEAU	MONTEE EBERLE
T9	VIEUX-NICE	RUE DE LA CROIX
T9	VIEUX-NICE	RUE DROITE N° 36
T9	VIEUX-NICE	RUE MASCOINAT/RUE CENTRALE

T9	VIEUX-NICE	RUE ZANIN/RUE PAIROLIERE
T9	VIEUX-NICE	RUE SAINT JOSEPH FACE N° 15
T9	VIEUX-NICE	RUE DE LA BOUCHERIE/RUE HALLES AUX HERBES
T9	PARC DU MONT BORON	CHEMIN DU FORT DU MONT ALBAN FACE PARKING
T9	PARC DU MONT BORON	CHEMIN DU FORT DU MONT ALBAN FACE AIRE PIQUE NIQUE
T9	FONTAINE	PLACE DU PLATEAU DU MONT BORON
T9	CASTEL DES DEUX ROIS	AV. DU MONT ALBAN N°34
T9	JARDIN ARSON	PLACE ARSON FACE ENTREE ECOLE MATERNELLE
T9	PLACE ARSON	PLACE ARSON JEUX DE BOULES
T9	SQUARE DE L ESCADRILLE NORMANDIE NIEMEN	BD GENERAL LOUIS DELFINO/RUE BARBERIS
T9	SQUARE DE L ESCADRILLE NORMANDIE NIEMEN	BD GENERAL LOUIS DELFINO/RUE BARBERIS
T9	FONTAINE A BOUTON POUSSOIR	AV. DU MONT ALBAN/ BD DES DEUX CORNICHES
T9	SQUARE VICTORIA	BD DES DEUX CORNICHES FACE N° 40
T9	RIGOLE 3 MONT VINAIGRIER	CHEMIN ROUX
T9	VIEUX-NICE	RUE DES SERRURIERS
T9	FONTAINE	PLACE ST FRANCOIS
T9	FONTAINE	BD CARNOT N°125

Territoire 1 → PLAINE DU VAR
Territoire 2 → OUEST LITTORAL ET COTEAUX
Territoire 3 → COLLINES NICOISES
Territoire 4 → CENTRE OUEST
Territoire 5 → CENTRE NORD
Territoire 6 → CENTRE EST TROIS COLLINES
Territoire 7 → RIVES DU PAILLON
Territoire 8 → CŒUR DU PAILLON
Territoire 9 → EST LITTORAL

6. LISTE DES ECOLES CLIMATISEES

ECOLE ET SALLES CLIMATISEES SCOLAIRES



Bâtiments	Désignation	N°	Voie	Adresse	CP	Ville	Lieu	nb	Local
Groupe Scolaire ANNEXE IUFM Maternelle	Groupe Scolaire	89	avenue	GEORGE V	06000	NICE	libre	1	DORTOIR
Groupe Scolaire ARIANE NORD Maternelle MURIERS	Groupe Scolaire	1	rue	GEORGES PICARD	06300	NICE	libre	1	dortoir 2
Groupe Scolaire ARIANE NORD Maternelle MURIERS	Groupe Scolaire	1	rue	GEORGES PICARD	06300	NICE	libre	1	dortoir 1
Groupe Scolaire ARIANE NORD Maternelle MURIERS	Groupe Scolaire	1	rue	GEORGES PICARD	06300	NICE	libre	1	dortoir 2
Groupe Scolaire ARIANE SUD Maternelles MANOIR & VAL D'ARIANE	Groupe Scolaire	0	rue	RAOUL PONCHON	06300	NICE	libre	1	dortoir 2
Groupe Scolaire ARIANE SUD Maternelles MANOIR & VAL D'ARIANE	Groupe Scolaire	0	rue	RAOUL PONCHON	06300	NICE	libre	1	dortoir 1
Groupe Scolaire ARIANE SUD Maternelles MANOIR & VAL D'ARIANE	Groupe Scolaire	0	rue	RAOUL PONCHON	06300	NICE	libre	1	dortoir 3
Groupe Scolaire AUBER Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	35	avenue	AUBER	06000	NICE	libre	1	

ECOLE ET SALLES CLIMATISEES SCOLAIRES



Bâtiments	Désignation	N°	Voie	Adresse	CP	Ville	Lieu	nb	Local
Groupe Scolaire les BAUMETTES II Elémentaire et Maternelle	Groupe Scolaire	24-26	rue	DANTE	06000	NICE	niv 0	1	dortoirs
Groupe Scolaire BISCHOFFSHEIM Elémentaires 1 & 2	Groupe Scolaire	2-4-6	rue	LOUIS GARNERAY	06300	NICE	niv 0	4	gymnase
Groupe Scolaire BOIS de BOULOGNE Maternelles 1 & 2	Groupe Scolaire	2	rue	de la SANTOLINE	06200	NICE	libre	1	
Groupe Scolaire CAPELINA (La) Maternelle	Groupe Scolaire	47	rue	AUGUSTE GAL	06300	NICE	niv 0	12	classes
Groupe Scolaire CAPELINA (La) Maternelle	Groupe Scolaire	47	rue	AUGUSTE GAL	06300	NICE	niv 0	1	classe5
Groupe Scolaire CAPELINA (La) Maternelle	Groupe Scolaire	47	rue	AUGUSTE GAL	06300	NICE	libre	2	classes
Groupe Scolaire CAPELINA (La) Maternelle	Groupe Scolaire	47	rue	AUGUSTE GAL	60300	NICE	libre	2	classes
Groupe Péri-scolaire CENTRE AERE VALLON DES FLEURS	Groupe Péri-scolaire	41	avenue	SAINT- EXUPERY	06100	NICE	libre	1	dortoir
Groupe Péri-scolaire CENTRE IMPERATRICE EUGENIE	Groupe Péri-scolaire	1-3	boulevard	IMPERATRICE EUGENIE	06200	NICE	niv 0	1	REFECTOIRE

ECOLE ET SALLES CLIMATISEES SCOLAIRES

Bâtiments	Désignation	N°	Voie	Adresse	CP	Ville	Lieu	nb	Local
Groupe Péricolaire CENTRE IMPERATRICE EUGENIE	Groupe Péricolaire	1-3	boulevard	IMPERATRICE EUGENIE	06200	NICE	libre	1	BUREAU DIRECTION
Groupe Péricolaire CENTRE IMPERATRICE EUGENIE	Groupe Péricolaire	1-3	boulevard	IMPERATRICE EUGENIE	06200	NICE	niv 0	1	REFECTOIRE
Groupe Péricolaire CENTRE IMPERATRICE EUGENIE	Groupe Péricolaire	1-3	boulevard	IMPERATRICE EUGENIE	06200	NICE	libre	1	SALLE POTERIE
Groupe Péricolaire CENTRE IMPERATRICE EUGENIE	Groupe Péricolaire	1-3	boulevard	IMPERATRICE EUGENIE	06200	NICE	libre	1	SALLE de COURS
Groupe Péricolaire CENTRE IMPERATRICE EUGENIE	Groupe Péricolaire	1-3	boulevard	IMPERATRICE EUGENIE	06200	NICE	niv 0	1	AMPHITHEATRE
Groupe Péricolaire CENTRE IMPERATRICE EUGENIE	Groupe Péricolaire	1-3	boulevard	IMPERATRICE EUGENIE	06200	NICE	libre	1	SALLE INFORMATIQUE
Groupe Scolaire CHALET des ROSES (Le) Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	57	boulevard	de la MADELEINE	06000	NICE	niv 1	1	dortoir
Groupe Scolaire CIMIEZ 2 PAULE D'ESSLING Elémentaires 2	Groupe Scolaire	1	avenue	SALONINA	06000	NICE	niv 0	1	classe
Groupe Scolaire DUBOUCHAGE Maternelle	Groupe Scolaire	3	boulevard	DUBOUCHAGE	06000	NICE	niv 1 & 2	3	dortoir

ECOLE ET SALLES CLIMATISEES SCOLAIRES

Bâtiments	Désignation	N°	Voie	Adresse	CP	Ville	Lieu	nb	Local
Groupe Scolaire FUON CAUDA Elémentaires 1&2 & Maternelle	Salle	78	avenue	SAINT LAMBERT	06100	NICE	libre	1	
Groupe Scolaire FUON CAUDA Elémentaires 1&2 & Maternelle	Groupe Scolaire	386	avenue	LACROIX / 78, av. St LAMBERT	06100	NICE	niv 1	3	dortoir
Groupe Scolaire GAIRAUTINE Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	190	avenue	de GAIRAUT	06100	NICE	niv 0	1	préfabriqué
Salle GORBELLA (Gymnase scolaire)	Salle	62	boulevard	GORBELLA	06100	NICE	niv 6	2	cardio training
Salle GORBELLA (Gymnase scolaire)	Salle	62	boulevard	GORBELLA	06100	NICE	niv 1	1	restaurant
Salle GORBELLA (Gymnase scolaire)	Salle	62	boulevard	GORBELLA	06100	NICE	libre	3	muscultation
Groupe Scolaire JULES FERRY Elémentaires 1 & 2	Groupe Scolaire	1	rue	JEANNE JUGAN	06000	NICE	libre	1	dortoir
Groupe Scolaire LA LEZARDIERE Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	89	avenue	Georges v	06000	NICE	niv 0	1	préfabriqué
Groupe Scolaire LANterne (la) Maternelle	Groupe Scolaire	32	avenue	de LA LANterne	06200	NICE	niv 1		dortoirs
Groupe Scolaire MADELEINE SUPERIEURE Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	282	boulevard	de la MADELEINE	06000	NICE	libre	1	dortoir

ECOLE ET SALLES CLIMATISEES SCOLAIRES

Bâtiments	Désignation	N°	Voie	Adresse	CP	Ville	Lieu	nb	Local
Groupe Scolaire MADONETTE TERRON Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	9-11	chemin	de la MADONETTE	06200	NICE	niv 0	1	dortoir
Groupe Scolaire MAGNOLIAS (Les) Maternelle	Groupe Scolaire	135	boulevard	NAPOLEON III	06200	NICE	libre	1	
Groupe Scolaire MÉSANGES Maternelle	Groupe Scolaire	21	avenue	EMILE RIPERT	06300	NICE	niv 0	1	rdc
Groupe Scolaire MÉSANGES Maternelle	Groupe Scolaire	21	avenue	EMILE RIPERT	06300	NICE	niv 1	1	libre
Groupe Scolaire NICE FLORE Maternelle	Groupe Scolaire	90	boulevard	RENÉ CASSIN	06200	NICE	libre	1	dortoirs
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	06300	NICE	niv 1	3	réfectoire
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	06300	NICE	niv 1	1	BCD
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	06300	NICE	niv 1	3	salle de jeux
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	06300	NICE	niv 1	1	direction
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	06300	NICE	niv 1	3	salle de repos
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	06300	NICE	niv 1	1	ATSEM
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	06300	NICE	niv 1	1	salle de jeux

ECOLE ET SALLES CLIMATISEES SCOLAIRES



Bâtiments	Désignation	N°	Voie	Adresse	CP	Ville	Lieu	nb	Local
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	06300	NICE	niv 1	4	classes
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	06300	NICE	niv 2	1	infirmière
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	06300	NICE	niv 2	1	bureau direction
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	06300	NICE	niv 2	10	classes
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	06300	NICE	niv 2	1	bibliothèque
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	06300	NICE	niv 2	1	salle polyvalente
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	06300	NICE	niv 3	4	réfectoire
Groupe Scolaire NIKAIA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	1	calada	AUGUSTE ESCOFFIER	06300	NICE	niv 3	4	gymnase
Groupe Scolaire ORANGERS Maternelle	Groupe Scolaire	86	boulevard	Pape Jean XXIII	06300	NICE	niv 2	1	dortoir
Groupe Scolaire PAPON Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	6	rue	PAPON / 4, rue BOYER	06300	NICE	libre	1	dortoirs
Groupe Scolaire PIERRE MERLE Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	33	rue	BARLA & rue ARSON	06300	NICE	niv 1	1	dortoir

	ECOLE ET SALLES CLIMATISEES SCOLAIRES								
Bâtiments	Désignation	N°	Voie	Adresse	CP	Ville	Lieu	nb	Local
Groupe Scolaire RAY GORBELLA Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	62	boulevard	GORBELLA	06100	NICE	niv 0	1	Préfabriqué
Groupe Scolaire RAYMOND MORETTI Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	375	avenue	de FABRON	06200	NICE	libre	1	DORTOIR
Groupe Scolaire RENÉ ARZIARI Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	77	route	de TURIN	06300	NICE	libre	1	préfabriqué
Groupe Scolaire RONCHESE Elémentaire	Groupe Scolaire	0	rue	LAMARTINE	06000	NICE	niv 0	3	classes dans le silo
Groupe Scolaire RONCHESE Elémentaire	Groupe Scolaire	0	rue	LAMARTINE	06000	NICE	niv 1	1	classe dans le silo
Groupe Scolaire RONCHESE Elémentaire	Groupe Scolaire	0	rue	LAMARTINE	06000	NICE	niv 0	1	classe moyen 1
Groupe Scolaire RONCHESE Elémentaire	Groupe Scolaire	0	rue	LAMARTINE	06000	NICE	niv 1	1	classe CP CE1
Groupe Scolaire RONCHESE Maternelle	Groupe Scolaire	19	rue	BISCARRA	06000	NICE	libre	1	salle de classe RDC
Groupe Scolaire RONCHESE Maternelle	Groupe Scolaire	19	rue	BISCARRA	06000	NICE	libre	1	dortoir
Groupe Scolaire RONCHESE Maternelle	Groupe Scolaire	19	rue	BISCARRA	06000	NICE	libre	1	salle des professeurs
Groupe Scolaire RONCHESE Maternelle	Groupe Scolaire	19	rue	BISCARRA	06000	NICE	libre	1	salle directrice

	ECOLE ET SALLES CLIMATISEES SCOLAIRES								
Bâtiments	Désignation	N°	Voie	Adresse	CP	Ville	Lieu	nb	Local
Groupe Scolaire RONCHESE Maternelle	Groupe Scolaire	19	rue	BISCARRA	06000	NICE	libre	1	Classe à l'étage
Groupe Scolaire ROSALINDE RANCHER Elémentaires 1 & 2 + Maternelle 2	Groupe Scolaire	24-22	vieux chemin	de GAIRAUT	06100	NICE	libre	1	dortoir
Groupe Scolaire ROTHSCHILD 1 Elémentaire 1 & Maternelle	Groupe Scolaire	1	rue	ROTHSCHILD / 8, rue DEVOLUY	06000	NICE	niv 0 & 2	1	dortoirs
Groupe Scolaire ROTHSCHILD 1 Elémentaire 1 & Maternelle	Groupe Scolaire	1	rue	ROTHSCHILD / 8, rue DEVOLUY	06000	NICE	niv 0 & 2	2	réfectoire
Groupe Scolaire ROTHSCHILD 1 Elémentaire 1 & Maternelle	Groupe Scolaire	1	rue	ROTHSCHILD / 8, rue DEVOLUY	06000	NICE	libre	1	dortoirs
Groupe Scolaire SAINT ANTOINE DE GINESTIERE Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	13	avenue	JOSEPH DURANDY	06200	NICE	libre	1	dortoirs
Groupe Scolaire SAINT ANTOINE DE GINESTIERE Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	13	avenue	JOSEPH DURANDY	06200	NICE	niv 0	1	gymnase
Groupe Scolaire SAINT CHARLES Maternelle	Groupe Scolaire	7	rue	PIE FRANÇOIS TOESCA	06300	NICE	libre	1	

	ECOLE ET SALLES CLIMATISEES SCOLAIRES								
Bâtiments	Désignation	N°	Voie	Adresse	CP	Ville	Lieu	nb	Local
Groupe Scolaire SAINT-EXUPERY maternelle	Groupe Scolaire	90	avenue	SAINT-EXUPERY	06100	NICE	niv 0	1	dortoir
Groupe Scolaire SAINT-EXUPERY maternelle	Groupe Scolaire	90	avenue	SAINT-EXUPERY	06100	NICE	niv 0	1	classe
Groupe Scolaire SAINT ISIDORE Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	18	avenue	AUGUSTE VEROLA	06200	NICE	libre	1	dortoirs
Groupe Scolaire SAINT PANCRACE Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	467-469	avenue	de PESSICART	06100	NICE	niv 0	1	salle enseignant
Groupe Scolaire SAINT PIERRE D' ARENE Elémentaire	Groupe Scolaire	26	rue	LOUIS de COPPET	06000	NICE	niv 0	1	classe 1
Groupe Scolaire SAINT PIERRE D' ARENE Elémentaire	Groupe Scolaire	26	rue	LOUIS de COPPET	06000	NICE	niv 1	1	classe 3
Groupe Scolaire SAINT PIERRE D'ARENE Elémentaire	Groupe Scolaire	26	rue	LOUIS de COPPET	06000	NICE	niv 1	1	classe 3
Groupe Scolaire SAINT PIERRE D'ARENE Elémentaire	Groupe Scolaire	26	rue	LOUIS de COPPET	06000	NICE	niv 1	1	classe 2
Groupe Scolaire SAINT PIERRE D'ARENE Elémentaire	Groupe Scolaire	26	rue	LOUIS de COPPET	06000	NICE	niv 1	1	classe 2

ECOLE ET SALLES CLIMATISEES SCOLAIRES



Bâtiments	Désignation	N°	Voie	Adresse	CP	Ville	Lieu	nb	Local
Groupe Scolaire SAINT PIERRE D'ARENE Elémentaire	Groupe Scolaire	26	rue	LOUIS de COPPET	06000	NICE	niv 1	1	classe 4
Groupe Scolaire SAINT PIERRE D'ARENE Elémentaire	Groupe Scolaire	26	rue	LOUIS de COPPET	06000	NICE	niv 1	1	classe 4
Groupe Scolaire SAINT PIERRE D'ARENE Elémentaire	Groupe Scolaire	26	rue	LOUIS de COPPET	06000	NICE	niv 0	1	classe 1
Groupe Scolaire SAINT PIERRE de F-Elémentaire	Groupe Scolaire	1	corniche	des OLIVIERS	06000	NICE	libre	1	dortoir
Groupe Scolaire SAINT PIERRE de F-Maternelle	Groupe Scolaire	173	route	de SAINT PIERRE de FERIC	06000	NICE	niv 1	1	réfectoire
Groupe Scolaire SAINT ROCH Elémentaires 1&2 & Maternelle	Groupe Scolaire	2	rue	FORNERO MENEI / RUE Albert BOVIS	06300	NICE	niv 0	1	dortoirs
Groupe Scolaire SAINT ROMAN DE BELLET Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	47	chemin	de la Tour de BELLET	06200	NICE	niv 0	4	préfabriqué primaire
Groupe Scolaire SAINTE HELENE	Salle	16 bis	avenue	VAL MARIE	06200	NICE	libre	1	TOUTE L'ECOLE

ECOLE ET SALLES CLIMATISEES SCOLAIRES



Bâtiments	Désignation	N°	Voie	Adresse	CP	Ville	Lieu	nb	Local
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	06100	NICE	libre	1	classe 12
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	06100	NICE	niv 0	1	dortoir 2
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	06100	NICE	libre	1	classe 5
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	06100	NICE	libre	1	classe 1
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	06100	NICE	libre	1	classe 1
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	06100	NICE	niv 0	1	dortoir 1

ECOLE ET SALLES CLIMATISEES SCOLAIRES



Bâtiments	Désignation	N°	Voie	Adresse	CP	Ville	Lieu	nb	Local
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	06100	NICE	libre	1	classe 7
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	06100	NICE	libre	1	bdc
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	06100	NICE	libre	1	classe 3
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	06100	NICE	libre	1	classe 4
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	06100	NICE	niv 0	1	dortoir 1

ECOLE ET SALLES CLIMATISEES SCOLAIRES



Bâtiments	Désignation	N°	Voie	Adresse	CP	Ville	Lieu	nb	Local
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	06100	NICE	libre	1	classe 3
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	06100	NICE	niv 0	1	dortoir 2
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	06100	NICE	libre	1	classe 2
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	06100	NICE	libre	1	refectoire
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	06100	NICE	libre	1	classe 7



ECOLE ET SALLES CLIMATISEES SCOLAIRES



Bâtiments	Désignation	N°	Voie	Adresse	CP	Ville	Lieu	nb	Local
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	06100	NICE	libre	1	bcd
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	06100	NICE	libre	1	classe 2
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	06100	NICE	libre	1	classe 11
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	06100	NICE	libre	1	classe 8

ECOLE ET SALLES CLIMATISEES SCOLAIRES



Bâtiments	Désignation	N°	Voie	Adresse	CP	Ville	Lieu	nb	Local
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	06100	NICE	libre	1	classe 10
Groupe Scolaire VON DERWIES Elémentaire & Maternelle	Groupe Scolaire	137	avenue	SAINT LAMBERT / 60, av. Alfred BORRIGLIONE	06100	NICE	libre	1	classe 6
Groupe scolaire BISCHOFFSHEIM Réfectoire	Groupe Scolaire	2	rue	GARNERAY	06300	NICE		1	DORTOIR
Groupe Scolaire SAINT ROCH Maternelle	Groupe Scolaire	2	rue	FORNERO MENEI	06300	NICE		1	DORTOIR
Ecole Maternelle AIME CESAIRE	Groupe Scolaire		impasse	ESCOFFIER	06300	NICE		1	TOUTE L'ECOLE

**7. LISTE DES ACCUEILS DE LOISIRS
ETE 2017**

ACCUEILS DE LOISIRS OUVERTS ETE 2017

ACCUEILS DE LOISIRS	ADRESSES	BRUMISATEURS DEMANDES ÉTÉ 2016	BRUMISATEURS EN PLACE ÉTÉ 2015
R. Moretti	371 ter avenue de FABRON 06200		
St Antoine	13 avenue JOSEPH DURANDY 06200	OUI	
MAGNOLIAS	135 BD NAPOLEON III 06200		
FABRON	229 avenue de la LANTERNE 06200	OUI	OUI
Bois de Boulogne	2 rue de la SANTOLINE 06200	OUI	
Ste Hélène	16 bis avenue VAL MARIE 06200		
St Barthelemy	17 avenue FRANCOIS BOTTAU 06100		
Fuon Cauda	78 avenue SAINT LAMBERT 06100		
Rosalinde Rancher	20-24 vieux chemin de GAIRAUT 06100		
Les oliviers	1 rue GUILLAUME BOREA 06100		
Rosa Bonheur	14 rue LOUIS de COPPET 06000		
St Pierre d'Arène	14 rue LOUIS DE COPPET 06000		OUI
Baumettes 1	23 rue DANTE 0600	OUI	
CHALET DES ROSES	57 BD de LA MADELEINE 0600		OUI
Auber	35 avenue AUBERT 06000	OUI	
Saint Exupéry	90 avenue St Exupéry 06100	OUI	
Saint Isidore	9 avenue Angélique Braquet	OUI	
Les Orangers	86 Bd. Pape Jean-Paul XXIII 06300	OUI	

ACCUEILS DE LOISIRS OUVERTS ETE 2017

ACCUEILS DE LOISIRS	ADRESSES	BRUMISATEURS DEMANDES ÉTÉ 2016	BRUMISATEURS EN PLACE ÉTÉ 2015
BISCHOFFEIM	2-4 rue LOUIS GARNERAY 06300		OUI
Terra Amata	2 corniche ANDRE de JOLY 06300		OUI
Sourgentina	24 rue Gustave Garaud 06300		
Papon	6 rue Papon 06300		OUI
Jean Macé	1 rue GENERAL TORDO 06000		OUI
Ariane nord	1-3-5 rue GEORGES PICARD 06300		OUI
Cassini	Avenue Jean Bres 06300		
Vallon des Fleurs	41 avenue St Exupéry		
St Pancrace	461 route de Pessicart 06100		
IMPERATRICE	1 -3 BD IMPERATRICE EUGENIE 06200		
ST Sylvestre			OUI
Thérèse Roméo	6 rue ALFRED BINET 06000		OUI
Annexe IUFM	89 avebue GEORGE V 0600		OUI

V- DIVERS

- 1. Affiche INPES**
- 2. Affiche et flyer registre**
- 3. Conduite à tenir**
- 4. Climatisation des immeubles**
- 5. Adresses, sites et téléphones utiles**
- 6. Directions et organismes ayant participé à l'élaboration du plan**
- 7. Liste de diffusion**

1. AFFICHE INPES

• COMPRENDRE

CANICULE

Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

- Il fait très chaud.
- La nuit, la température ne descend pas, ou très peu.
- Cela dure depuis plusieurs jours.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie ou à contacter votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.

Si vous prenez des médicaments, n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant ou à votre pharmacien.

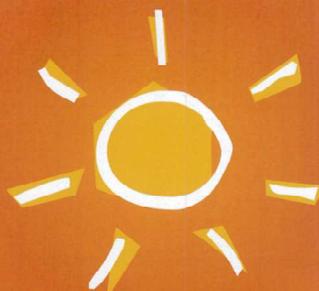
Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15

Consultez régulièrement la météo et la carte de vigilance de Météo France sur www.meteo.fr

Envie d'en savoir plus pour vous ou votre entourage ?

Composez le **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe) ou consultez www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes

**La canicule et nous...
COMPRENDRE ET AGIR**




© INPES/COMPTONAS/LE GAZON/LE GAZON/LE GAZON






• **COMPRENDRE**

CANICULE

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

Personne âgée



Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37 °C.



La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).

Enfant et adulte



Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température.



Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.

• **AGIR**

CANICULE

Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).



Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.



Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.



Je ne reste pas en plein soleil.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je ne consomme pas d'alcool.

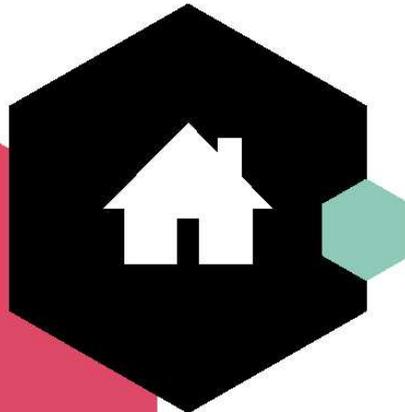
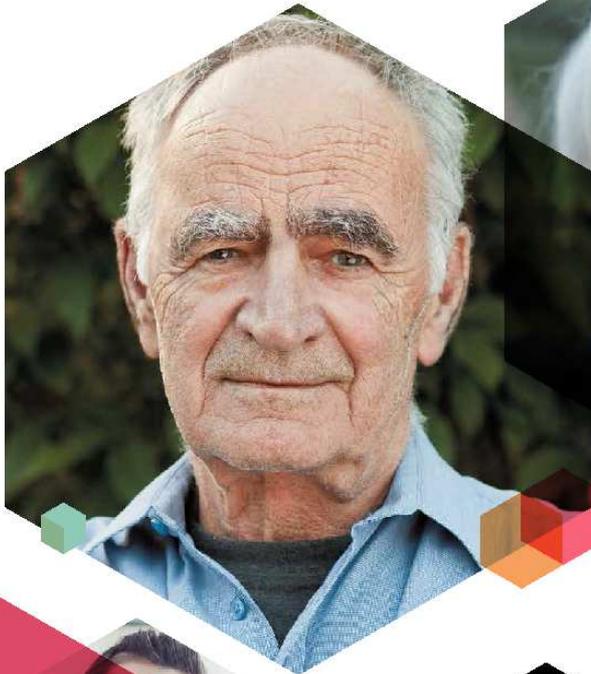


Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.



Je prends des nouvelles de mon entourage.





**Vous êtes
isolé ?**

Un numéro unique
04 93 135 135
(coût d'un appel local)

Vous êtes **retraité** ou
adulte handicapé ?
**Une personne de votre
entourage** est dans
cette situation ?

En cas de risques majeurs

(canicule, grand froid, épidémie...)
des professionnels et des bénévoles
habilités peuvent apporter conseil et
assistance aux personnes inscrites sur
le Registre des personnes fragiles isolées.

 **C.G.A.S
VILLE DE NICE**

Pour toute demande d'inscription ou pour plus d'informations :

**Un numéro d'appel unique
04.93.135.135.**

Vous pouvez également contacter dans votre quartier :

- **SIAS CENTRE**
6, Avenue Félix Faure - 06000 NICE
Tél. : 0 810 844 352
◆
- **SIAS NORD**
64, Avenue Cyrille Besset - 06100 NICE
Tél. : 04 92 07 56 95
◆
- **SIAS OUEST**
2 Bis, Avenue du Petit Fabron - 06200 NICE
Tél. : 04 97 11 40 70
◆
- **SIAS EST**
6 Ruelle St Roch - 06300 NICE
Tél. : 04 93 89 50 43

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE NICE



Le Registre des Personnes Fragiles Isolées

**Direction de l'Action Sociale et de la Santé
Direction Adjointe de la Gériatrie
Service d'Analyse de Gestion des crises et d'Expertise (SAGE)**

Le Registre des personnes fragiles isolées

L'épisode caniculaire de l'été 2003 a mis en évidence l'isolement et la grande vulnérabilité d'un nombre important de personnes âgées.

Afin de prévenir les conséquences que pourrait avoir un événement exceptionnel (canicule, grands froids, épidémie, etc.), la loi du 30 juin 2004 et son décret d'application du 1er septembre 2004, instaurent dans chaque département un Plan d'Alerte et d'Urgence Départemental (PAUD).

Déclenché par le Préfet, il vise à apporter rapidement conseils et assistance aux personnes les plus vulnérables.

A ce titre, le maire de chaque commune est chargé de recenser les personnes âgées et les personnes handicapées, isolées, et de tenir à jour tout au long de l'année, un registre nominatif confidentiel.

Le Maire de Nice a confié au Centre Communal d'Action Sociale, pour sa compétence de proximité auprès de la population âgée niçoise, la gestion de ce registre.

Le SAGE (Service d'Analyse, de Gestion des crises et d'Expertise) est chargé de cette mission.

Chaque demande d'inscription basée sur le volontariat, est une démarche de prévention et de solidarité citoyenne.

Qui peut figurer sur le Registre ?

- les personnes âgées de 65 ans et plus,
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- les personnes adultes handicapées, en invalidité.

Qui peut s'inscrire sur le Registre ?

- la personne elle-même,
- son représentant légal,
- un tiers (ami ou proche, médecin, services d'aide ou personne intervenante).

Comment s'inscrire sur le Registre ?

Plusieurs possibilités sont offertes aux personnes résidant sur la commune de Nice :

- **Sur simple appel téléphonique au : 04 93 135 135** du lundi au jeudi de 8h30 à 17 h et le vendredi de 8h30 à 15h45.
- **Par courrier adressé au SAGE** - 6, avenue Félix Faure 06000 Nice.
- **En téléchargeant la demande d'inscription sur le site Internet www.ccas-nice.fr**

Un accusé d'inscription de l'enregistrement sur le Registre vous sera adressé.

Toute confidentialité est garantie. La gestion du Registre est destinée aux seules fins de communication à Monsieur le Préfet dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence Départemental.

Les personnes figurant sur le Registre disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant.

3. CONDUITE A TENIR

RISQUES SOLAIRES
CE QU'IL FAUT
SAVOIR
POUR QUE LE
SOLEIL RESTE
UN PLAISIR



PROFITEZ DU SOLEIL
EN TOUTE SÉCURITÉ

Nous profitons tous du soleil et en connaissons ses bienfaits : il dope le moral et favorise la fabrication de vitamine D. Cependant, on oublie parfois qu'il peut aussi présenter des risques. En France métropolitaine, **c'est entre les mois de mai et d'août que le rayonnement solaire est le plus intense.**

Alors, pour toutes vos activités de plein air, que vous soyez dans votre jardin, à la terrasse d'un café, à la plage, à la montagne ou à la campagne, lorsque vous faites du sport ou tout simplement lorsque vous vous promenez... protégez-vous, pour que le soleil reste un plaisir.

POUR VOUS PROTÉGER, TOUS CES GESTES SONT ESSENTIELS

Cet ensemble de précautions constitue une protection efficace contre les risques solaires.



RECHERCHEZ L'OMBRE et ÉVITEZ LE SOLEIL entre 12h et 16h

C'est à ces heures que les rayons ultraviolets (UV) émis par le soleil sont les plus intenses en France métropolitaine. Pour toutes vos activités de plein air, recherchez les endroits ombragés. Et n'oubliez pas qu'à la plage, le parasol est utile mais il ne vous protège pas totalement à cause de la réverbération des rayons du soleil sur le sable.



PROTÉGEZ-VOUS en portant T-shirt, lunettes et chapeau

- Les vêtements (secs), même légers, filtrent les rayons UV et constituent la meilleure protection contre le soleil.
- Les lunettes de soleil sont indispensables. Privilégiez une forme enveloppante et assurez-vous qu'elles portent la norme CE (de préférence CE3 ou CE4) pour une réelle protection.
- Un chapeau protège les yeux et le visage. Préférez un chapeau à larges bords qui couvre également le cou.



APPLIQUEZ régulièrement de la crème solaire

- La crème solaire doit être appliquée en couche suffisante sur toutes les parties du corps non couvertes par des vêtements. Privilégiez les indices de protection élevés (indice 30 minimum, voire 50 pour des conditions extrêmes), actifs à la fois vis-à-vis des UVB et des UVA.
- Renouvelez l'application toutes les 2 heures et, bien sûr, après chaque baignade.
- Attention ! Ce n'est pas parce que l'on applique de la crème solaire que l'on peut s'exposer plus longtemps. Le seul écran total est le vêtement.



PROTÉGEZ encore plus VOS ENFANTS

- Les bébés ne doivent jamais être exposés au soleil.
- Enfants et adolescents doivent particulièrement se protéger. En effet, jusqu'à la puberté, la peau et les yeux sont fragiles et plus sensibles aux rayons UV. Les coups de soleil et les expositions répétées jusqu'à la puberté sont une cause majeure du développement de cancers de la peau (mélanomes) à l'âge adulte. Le cristallin, qui est transparent pendant l'enfance et l'adolescence, ne peut pas jouer son rôle de barrière naturelle contre les UV.

Ne vous exposez pas aux ultraviolets artificiels en cabine de bronzage.

Les ultraviolets peuvent provoquer des dommages irréversibles, et dans les cas les plus graves, mortels.

L'exposition au soleil présente des risques :

- Sur la peau, il provoque des coups de soleil, un vieillissement prématuré, des allergies et, dans les cas les plus graves, des cancers (mélanomes et carcinomes).
- Pour les yeux, des lésions graves peuvent apparaître à court terme comme une ophtalmie (un «coup de soleil» de l'œil), ou à plus long terme, comme la cataracte ou les dégénérescences de la rétine.

Tout le monde est concerné mais nous ne sommes pas égaux face au soleil. Vous êtes particulièrement fragile si :

- Vous avez la peau claire, les cheveux roux ou blonds, les yeux clairs et vous bronzez difficilement ;
- Vous avez de nombreux grains de beauté (plus de 50) ;
- Vous avez des grains de beauté congénitaux (présents dès la naissance) ou atypiques (larges, irréguliers) ;
- Vous avez des antécédents familiaux de mélanome ;
- Vous suivez un traitement médical ou prenez des médicaments qui peuvent vous rendre "photosensible", c'est-à-dire plus sensible au soleil.

Soyez donc très prudent au soleil. Faites examiner régulièrement votre peau par votre médecin traitant ou un dermatologue.

Si vous détectez une anomalie, une tache, un grain de beauté aux contours irréguliers ou qui change d'aspect rapidement (forme, taille, épaisseur, couleur), consultez rapidement votre médecin traitant ou un dermatologue pour effectuer un dépistage. Détecté trop tard, le mélanome peut être mortel car il s'étend rapidement à d'autres parties du corps. Si se protéger du soleil est indispensable, faire un dépistage chaque année chez un dermatologue l'est également.

COMPRENDRE LES RISQUES

Les dangers du soleil, ce sont les ultraviolets (UV).

Le rayonnement ultraviolet peut être émis par des sources naturelles, comme le soleil, ou artificielles, par exemple les lampes de bronzage. Il est totalement invisible pour l'œil humain et ne procure aucune sensation de chaleur.

Si les dangers liés aux UVB sont connus depuis longtemps, ceux liés aux UVA le sont depuis peu. Pourtant, ils sont tous les deux dangereux, car ils pénètrent dans l'épiderme et peuvent agir sur les yeux.

Les UVA sont très peu filtrés par l'atmosphère et représentent 95% des UV arrivant à la surface de la terre. Les UVB sont mieux filtrés mais leur intensité augmente au cours de la journée. Elle est encore plus importante quand on se rapproche de l'Équateur.



VRAI OU FAUX ?

Les séances d'UV en cabine de bronzage préparent la peau au soleil.

FAUX ! Le bronzage artificiel n'a pas d'effet protecteur et ne prépare pas la peau au bronzage. Au contraire, les UV artificiels reçus en cabine de bronzage ne font que s'ajouter à ceux reçus du soleil et augmentent le risque de cancer. La fréquentation des cabines de bronzage est donc fortement déconseillée.

La crème solaire suffit à protéger la peau du soleil.

FAUX ! Même les produits solaires les plus efficaces ne filtrent pas la totalité des UV : "l'écran total" n'existe pas. Par exemple, appliquée dans les doses recommandées, une même crème solaire indice 50* laissera encore passer 2% des UV. Son utilisation ne permet donc pas de s'exposer plus longtemps.

Même bronzé, il faut continuer de se protéger.

VRAI ! Le bronzage est une «barrière» naturelle fabriquée par la peau pour se protéger du soleil. Elle représente un indice de protection entre 3 et 5, mais est superficielle et ne filtre qu'une partie des UV. Une peau bronzée est moins sensible aux coups de soleil, mais n'est pas protégée contre le risque de cancer.

Le risque n'est pas lié à la sensation de chaleur mais à l'intensité des rayons UV.

VRAI ! Méfiez-vous des fausses impressions de sécurité lorsqu'il fait plus frais, sous un ciel nuageux ou avec du vent car les UV passent !

Le danger vient uniquement des coups de soleil.

FAUX ! Il vient également des « doses » d'UV reçus tout au long de la vie. A chaque nouvelle exposition sans protection, les UV reçus s'accumulent et augmentent les risques pour la peau et les yeux.

La réverbération du sol augmente l'exposition avec une intensité variable.

VRAI ! L'herbe, la terre et l'eau réverbèrent moins de 10 % du rayonnement UV alors que cette proportion peut atteindre 80 % pour la neige fraîche, environ 15 % pour le sable sec d'une plage et 25 % pour l'écume de mer.

4. CLIMATISATION DES IMMEUBLES

Climatisation des immeubles

(Information extraite du Code de la Construction et de l'habitation)

L'article R131-29 du C.C.H., ajouté par décret en Conseil d'Etat n° 2007-363 du 19 mars 2007 prévoit que :

« Dans les locaux dans lesquels est installé un système de refroidissement, celui-ci ne doit être mis ou maintenu en fonctionnement que lorsque la température intérieure des locaux dépasse 26 °C. »

Les dispositions de cet article s'appliquent depuis le 01 juillet 2007

Sauf pour :

- les locaux et les établissements où sont donnés des soins médicaux à des personnes non hospitalisées, les établissements hospitaliers et les logements, locaux et établissements où sont logés ou hébergés des personnes âgées ou des enfants en bas âge, des arrêtés conjoints du ministre chargé de l'industrie, du ministre chargé de la construction et de l'habitation et du ministre chargé de la santé, pris après avis du comité consultatif de l'utilisation de l'énergie et, le cas échéant, du ou des ministres intéressés fixent, par catégorie, les limites supérieures de chauffage calculées conformément aux dispositions de l'article R. 131-19 qui sont applicables à ces locaux ou établissements.
- Les bâtiments ou parties de bâtiments qui, en raison de contraintes liées à leur usage, doivent garantir des conditions particulières de température, d'hygrométrie ou de qualité de l'air.

5. ADRESSES, SITES ET TELEPHONES UTILES

ADRESSES, SITES ET TELEPHONES UTILES

- www.sante.gouv.fr/canicule
- www.inpes.sante.fr/canicule/savoirplus.htm
- **s'inscrire sur le registre des personnes fragiles isolées
04 93 135 135**
- www.ccas-nice.fr
- www.nice.fr page d'accueil sur le zoom avec renvoi vers l'onglet santé social, menu « plan canicule 2017 »
- **Portail unique DOMUS pour Ville de Nice, CCAS et Métropole Nice Côte d'Azur, encart publicité avec renvoi sur Nice.fr page canicule**
- **vous informer gratuitement au numéro national :**
- **0800 06 66 66 canicule infos service**
- www.meteo.fr
- **Appeler le 15 SAMU si malaise ou coup de chaleur**
- **Pompiers : le 18**
- **Numéro d'urgence unique européen : 112**
- **Numéro d'urgence sociale anonyme et gratuit: 115**

6. DIRECTIONS ET ORGANISMES AYANT PARTICIPÉ A L'ÉLABORATION DU PLAN

DIRECTIONS ET ORGANISMES AYANT PARTICIPÉ A L'ELABORATION DE CE PLAN
--

Direction de l'Action Sociale et du Handicap

C.C.A.S. de Nice

Direction de l'Education et de la Jeunesse

Direction de l'Animation et de la Vie Associative

Direction des Sports

Direction adjointe des bibliothèques

Les neuf Directions de territoire

Direction de la Prévention et de la Gestion des Risques Urbains

Ministère de la Santé et InVS

7. LISTE DE DIFFUSION

LISTE DE DIFFUSION

M.P.PRADAL, 1^{er} Adjoint
Mme MARTINAUX, Maire Adjoint
M.BORRE, Directeur de Cabinet
M. DREVET, Directeur Général des Services.
Mme BAILET, Directeur Général des Services Adjoint
M. DJAMAKORZIAN, Directeur Général des Services Adjoint
M. CIUBINI, Directeur Général des Services Adjoint
M.NARDUCCI, Directeur Général des Services Adjoint
M.T.AUBEL, Directeur Général des Services Adjoint
M. TRUGLIO, Directeur Police Municipale
M.JOSSERAN, Direction Santé & Autonomie
Mme BERRETTONI-MARTELLO, Directeur Action Sociale et Handicap
Mme RIVIER, Directeur Général du CCAS
Mme AUBEL, Directeur Famille
Mme CRISTINI, Directeur Education et Jeunesse
M.FERRAND, Direction Prévention & Gestion des risques
Neuf Directions de Territoire
M.CHARLOT, Directeur des Sports
Mme PETTINI, Référent Canicule CCAS

GLOSSAIRE

A.R.S : Agence Régionale de Santé

CAL : *Centres Animations et Loisirs / Animanice*

CAUS : *Centre Accueil d'Urgence Sociale du CCAS*

CCAS : *Centre Communal d'Action Sociale*

CCH : *Code de la Construction et de l'Habitation*

CDC : *Comité Départemental Canicule*

CHRS : *Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale du CCAS*

CIC : *cellule interministérielle canicule*

CIRE : Cellule Interrégionale d'épidémiologie

DPGR : Direction de la Prévention et de la Gestion des Risques Urbains

DASH : Direction de l'Action Sociale, et du Handicap

DDCS 06 : Direction départementale de la Cohésion Sociale des Alpes Maritimes

DDPP : Direction Départementale de Protection des Populations

EHPA : *Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées*

EHPAD : *Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes*

INPES : *institut national de prévention et d'éducation pour la santé*

InVS : *Institut de Veille Sanitaire*

NCA : Nice Côte d'Azur

ORSEC : Organisation des secours

PACA : Provence Cote d'Azur

SACS : Schéma d'Alerte Canicule et Santé

SAGE : Service d'Analyse, de Gestion des Crises et d'Expertise

SAMU : *Service d'Aide Médicale Urgente*

SDIS : *Service Départemental d'Incendie et de Secours*

SIAS : *Service d'Information et d'Accompagnement des Séniors*

SAD : Service d'Aide à Domicile